



CHOSSES 2010

N° 05 13 Mai 2010 02 Juillet 2010

LUES

la revue de presse par Geneviève Casanova



SOCIÉTÉ



TRAVAIL SOCIAL



LÉGISLATION



EMPLOI



LOGEMENT



SANTÉ



SCOLARITÉ



BIBLIO



BRÈVES



COUP DE CŒUR

En pleine chaleur voici donc notre numéro d'été, comme un cahier de vacances, pour vous aider à préparer la rentrée. En septembre les écoles rouvriront et vous serez aux côtés des jeunes et de leurs parents pour une nouvelle année. L'égalité des chances n'est pas garantie en France, le refrain est connu, certes mais quand c'est la Cour des comptes qui l'affirme, ça vaut le détour.

Jugez plutôt: « L'égalitarisme de notre système maintient l'inégalité », il faudrait en finir avec l'offre unique et partir des besoins de l'élève. Voilà qui rompt avec les questions de sécurité auxquelles la rubrique scolarité semblait si l'on ose dire condamnée depuis plusieurs mois.

La réforme de la politique de la ville est reportée, et les mesures annoncées par M. Fillon pour aider les départements en difficulté financière ne paraissent pas suffisantes à l'Assemblée des Départements de France. Quant au secteur du logement, il est carrément en colère et le fait savoir : le chantier de refondation de l'accueil des sans-abris lui paraît gravement compromis.

En revanche la charte déontologique type pour l'échange d'information dans le cadre des CLSPD est prête. Elle a été validée par le CSTS et nous aurons l'occasion d'y revenir quand les réseaux professionnels feront connaître leurs réactions.

Vous verrez que les missions locales livrent des études tout à fait pertinente et que la bibliographie est particulièrement riche dans ce numéro.

En septembre nous reviendrons avec d'autres lois et d'autres chiffres qu'il nous faudra décortiquer mais nous nous préparons aussi à faire la fête car l'addap13 a cinquante ans déjà c'est pour le 20 octobre et à la fin de ce numéro vous trouverez le programme détaillé d'une journée que nous souhaitons à la fois studieuse et festive.

En attendant nous vous souhaitons de très bonnes vacances émaillées de belles lectures...

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édition



SOCIÉTÉ

M. Fillon fait un geste pour les départements en difficulté	p 04
Protection de l'enfance : publication du décret	p 04
Enfance en danger : 5e rapport de l'ONED et bilan du 119	p 04
Réforme de la politique de la ville pour 2011, les maires sont déçus	p 05
Conférence sur le déficit du 20 mai :	p 05
Voile intégral : adoption d'un texte symbolique	p 05
Le comité contre la torture de l'ONU critique sévèrement l'action de la France	p 05
Un un point sur le défenseur des enfants et des inquiétudes pour la HALDE	p 06
« Le non-recours s'accroît avec le cumul des précarités »	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments.....	p 06
Dossiers Étrangers : nos éléments.....	p 07
Nous signalons	p 08



TRAVAIL SOCIAL

Info flash : un vigile à la PJJ, front uni contre l'expérimentation	p 08
La prévention spécialisée : « un maillon de la protection de l'enfance »	p 08
Échange d'informations : la charte déontologique est prête	p 09
Clôture des « états généraux de l'enfance »	p 09
Coup d'envoi des « états généraux pour l'enfance »	p 09
Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 09
« Agir pour et avec les jeunes sur les territoires » : document Missions Locales	p 10
La souffrance psychique des jeunes en insertion	p 10
Le régime juridique du nouveau service civique prend forme.....	p 10
Plan « rebond pour l'emploi » : priorité aux jeunes	p 10
M. Daubresse fait le point sur ses dossiers.....	p 10
Les institutions entre déclin et recomposition.....	p 10
Co-formation entre professionnels de la protection de l'enfance et usagers	p 11
Prendre soin de la santé mentale en CEF, une piste prometteuse	p 11
Pour que le sport soit éducatif, il faut intégrer la règle et la comprendre	p 11
Expériences, points de vue, éléments repérés.....	p 12
« Articuler la recherche à la formation professionnelle » : questions à M. Jaeger.....	p 12
Professions sociales et établissements.....	p 12
Nos éléments sur le handicap.....	p 13



LÉGISLATION

Notre sélection dans le numéro 5/2010	p 14
Les cahiers juridiques des ASH	p 14



EMPLOI

Retournement de tendance: le chômage augmente de nouveau en avril	p 15
« Rebond pour l'emploi entre en vigueur »... plutôt pour septembre	p 15
Le RSA a un an : il permet « d'alléger la pauvreté, pas d'en sortir »	p 15
Des éléments sur l'IAE	p 15
Nous signalons dans le numéro 5.....	p 16



« Refondation » : les associations tapent du poing sur la table p 16
 Paupérisation dans le parc social p 16
 Nous signalons dans le numéro 5 p 17



« Les jeunes consomment l'alcool comme une drogue » p 17
 « Crise de croissance de la psychiatrie de secteur » p 17



La Cour des comptes : en finir avec les mêmes cours pour tous p 18
 Politique de la ville : la réussite éducative gagne les quartiers p 18
 Le CNLE réitère son opposition à la suppression des allocations familiales p 19
 Les recteurs invités à supprimer des postes en RASED p 19



ASH du 28 mai 2010 p 19
 ASH du 04 juin 2010 p 19
 ASH du 11 juin 2010 p 19
 ASH du 18 juin 2010 p 20



ASH du 28 mai 2010 p 20
 ASH du 04 juin 2010 p 20
 ASH du 11 juin 2010 p 21
 ASH du 18 juin 2010 p 21
 ASH du 25 juin 2010 p 21



Programme de la journée «Anniversaire» p 22





L'évolution.

Décret n° 2010-467 du 17/05/10 – JO 18/05/10

Fonds constitué au sein de la CNAF qui en assure la gestion (versement CNAF sur le fonds prestations familiales et versement annuel Etat).

2 enveloppes : compenser les charges liées à la mise en œuvre de la loi ; soutenir les actions dans le cadre de la loi (y compris expérimentations).

Calcul compensation = produit de la population de bénéficiaires ASE par la valeur de l'indice synthétique de ressources et de charges (art. 6).

Texte intégral du décret sur Légifrance.gouv.fr

Une analyse en ligne de la gazette des communes

Les critiques de l'ADF, de la CNAF et du Comité des finances locales n'ont pas été prises en compte : voir n° 10/5.

Ni sur le périmètre du fonds ni sur les montants alloués.

La CNAPE se félicite de la parution du décret mais estime qu'une partie des crédits « risque de se substituer au budget de l'Etat » (REAAP par ex) et s'étonne que le secteur associatif ne soit pas représenté dans le comité de gestion.

A noter : M. Bartolone, Pdt CG 93 a déposé un recours devant le conseil d'Etat pour faire annuler ce décret, « reniement complet de la parole du législateur (...) bafoue le principe de la compensation des nouvelles dépenses imposées »

Une circulaire précise le rôle de l'autorité judiciaire suite à la réforme

JUST1012606C, 06/05/10 – www.circulaire.gouv.fr

La loi a recentré l'intervention judiciaire sur les situations les plus graves : la circulaire détaille les modalités ; précise que les prises en charge civiles et pénales doivent être articulées en PJJ « le traitement éducatif de la délinquance des mineurs s'inscrit dans le champ protection de l'enfance »

M. Fillon fait un geste pour les départements en difficulté : réactions et analyse de l'ODAS

10/5/369 – ASH 04/Gaz Com 07/Le Monde 01/06/10



Les propositions ont le mérite d'exister ; à revoir au moment des bilans de fin d'année ?

Le 01/06 réunion avec l'ADF comme annoncé à la remise du rapport Jamet : voir n° 10/4.

M. Fillon annonce un « soutien financier aux Dpts en difficulté urgente » ; (le ministre du budget en compte 10 et l'ADF 30...).

Dès septembre mise en place d'une « mission d'appui » : diagnostiquer les pbs et conclure des « contrats de stabilisation [assortis] de mesures d'avances financières remboursables » (modalités de remboursement à étudier).

Il annonce une réflexion sur les trois prestations qui posent des pbs : RSA, PCH, APA (une réforme de la dépendance doit entrer en vigueur en 2011) et n'exclut pas une révision des mécanismes de répartition des dotations.

Beaucoup de Pdts CG espéraient un fonds d'aide exceptionnel mais il n'en a pas été question.

ADF bureau extraordinaire le 15 juin : « réservée sur l'impact réel » des mesures annoncées ; ne lui paraissent ajustées à « l'ampleur inédite » des difficultés (estime la dette de l'Etat à 5,5 milliards).

L'ODAS : l'augmentation des dépenses d'action sociale met les départements en difficulté

10/5/407 - ASH 18/06 & Le Monde 17/06/2010

Hausse de 6,8% en 2009 : part des allocations passée de 11% (2001) à 22%

Charges liées à l'insertion : + 27% en 1 an (augmentation du nb de bénéficiaires)

ASE : ralentissement des dépenses.

Handicap : + 9

Personnes âgées : dépenses en hausse ... et recettes de la CNSA en baisse...

Lettre de l'ODAS - juin 2010

Protection de l'enfance : publication du décret relatif au fonds national, réactions, et une circulaire

10/5 – 332 – ASH 21-28/05/2010 + 04/06/10



Le décret est une « bonne chose »... qui reste à suivre, comme l'indiquait le numéro précédent. Quant au bilan du 119 il faut se laisser un peu de temps pour surveiller

Enfance en danger : 5e rapport de l'ONED et bilan du 119

10/5 – 409 – ASH 21/05 & 18/06/10



Application de la loi : le rapport de l'ONED est consultable en ligne...

Nb de mineurs bénéficiant d'une mesure quasiment stable : ils représentent 1,86% du nb total de mineurs (en baisse) ; les majeurs pris en charge (1% du total) en légère hausse.

Fortes disparités départementales.

Examine plus particulièrement le parcours de l'enfant : il faut préparer la sortie de la mesure.

Infos préoccupantes : ses formulaires de transmission de données ont été contestés ; nouveaux indicateurs : le processus devrait commencer à partir de 2011 (voir n° 10/01),.

Enfance en danger : bilan 2009 du 119

Il a répondu à près de 500 000 appels.

Sur les 30 716 ayant fait l'objet d'un entretien, 9 235 ont débouché sur une transmission aux Dpts, soit une hausse de 48% en un an.

Élargissement du périmètre de la protection de l'enfance au « risque » de danger, meilleure connaissance du service, « plus grande mobilisation de la société civile ».

60% des enfants dont la situation a été communiquée n'étaient pas connus des services sociaux et plus de 80% de ces situations ont été confirmées par les Dpts.

Les enfants représentent 10% des appelants.

La famille proche impliquée dans 90% situations.

Types de danger : violences psychologiques (51%) et physiques (37,5%) ; éducation défaillante (18,4%) ; négligences lourdes (18%) ; violences sexuelles (9%) ; dangers dus au comportement de l'enfant (4,5%).

Réforme de la politique de la ville : François Fillon promet une loi... en 2011, les maires sont déçus

10/5 – 353 – ASH 28/05 & Gaz Com 31/05

Le Monde 27/05/10



Que dire, surtout si on se rapporte aux attentes exprimées dans le n° 4... ??

Pour une « réforme ambitieuse » : reformera la géographie des zones sensibles et rééquilibrera les aides entre quartiers pauvres et moins pauvres.

La prochaine loi de finances prolongera les ZUS et CUCS actuels : la dotation de solidarité urbaine sera maintenue en l'état pour 2011.

Des avenants aux CUCS seront expérimentés dans 50 villes : engagements sur les politiques de droit commun (notamment emploi, sécurité, éducation) fondés sur un véritable projet territorial.

En dépit des appels des maires de banlieue et des propositions de Mme Amara auxquelles M. Fille n'a pas fait allusion: voir n° 2010 / 4

Déception des maires : sentiment d'interpeller en vain le gouvernement depuis des mois.

Conférence sur le déficit du 20 mai : des annonces, des réactions et un éclairage de la Cour des comptes

10/5 – 355 – ASH 28/05 + 11/06 & Gaz Com 24/05

Le Monde 28/05/10 + 08/06/10



Ce que l'on ne peut ignorer sur cette question.

Confirme les annonces traitées dans le n° 10/4

Gel des dotations aux collectivités locales.

«La dépense locale a progressé beaucoup plus vite que ne peut l'expliquer la seule décentralisation» : elles doivent dépenser moins

Les transferts resteront stables en valeur et la péréquation sera renforcée.

Cf. rapports Cotis-Champsaur et Carrez en ligne sur le site de l'Élysée

Les dépenses de l'Etat ne progresseront pas en valeur sur les 3 prochaines années.

Poursuite du non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite : «a permis de supprimer 100 000 emplois publics» (depuis 2007).

Suppression niches fiscales et sociales (5 millions)

Assurance maladie : le taux de progression de l'ONDAM a été établi à 3% en 2010.

Une réforme est envisagée pour inscrire dans la Constitution une trajectoire de déficit.

Réactions négatives

Groupe majoritaire (de gauche) de l'ADF, du CISS et des syndicats de l'assurance maladie.

Rapport d'activité 2010 de la Cour des comptes

<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/Sommaire-23.html>

« Déficit budgétaire, la crise n'explique pas tout » : les mesures et allègements fiscaux de 2007 à 2009 ont entraîné des surcoûts (TEPA, et baisse de la TVA dans la restauration).

Une lettre ouverte dans le Monde du 8 juin

Signée par les présidents de 10 associations de solidarité (dont CNAPE, Croix-Rouge, FNARS, Uniopss, Fondation Abbé-Pierre...) : Ne réduisez pas la dette au détriment de la

solidarité.

Demandent une concertation sur les « aspects sociaux de la politique de réduction des déficits »

Les principes de solidarité entretiennent « le sentiment d'appartenance à une même communauté (...) Nous ressentons sur le terrain une certaine désagrégation de ce qui unit traditionnellement les Français, des réflexes de repli sur des intérêts personnels et corporatistes »

Voile intégral : adoption d'un texte symbolique et présentation du projet de loi d'interdiction

10/5 344 – ASH 14-21-28/05 & Le Monde 14/05/10



Décidément nous n'y échapperons pas... le Conseil d'Etat a fait part de nouveau de réserves constitutionnelles... donc l'ensemble est à suivre.

Résolution adoptée le 11 mai par l'Assemblée

Une résolution n'est pas contraignante.

Les « pratiques radicales attentatoires à la dignité et à l'égalité entre les hommes et les femmes, parmi lesquelles le port d'un voile intégral, sont contraires aux valeurs de la République » ; tous les moyens seront mis en œuvre pour « assurer la protection » des femmes qui subissent des pressions.

Le PS l'a votée mais réaffirme son opposition à l'interdiction sur l'ensemble de l'espace public.

La CNCDH : favorable au débat mais regrette que l'on se concentre sur le voile intégral et se dirige vers une interdiction générale.

Le projet de loi devrait être examiné en juillet.

« Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage » : concernerait tous les lieux destinés à la vie sociale.

Dérogations : médicales, réglementaires, festives...

Amende de 150 €, remplacée ou accompagnée par un stage de citoyenneté.

Délit d'atteinte à la dignité de la personne humaine (1 an de prison et 15 000 € d'amende) pour quiconque contraindrait une personne à se dissimuler le visage.

Le comité contre la torture de l'ONU critique sévèrement l'action de la France

10 / 5 – 339 – ASH 21/05 & Le Monde 14/05/10



On peut se reporter aussi aux rapports des ONG (in Brèves du 30 avril n° 10/4).

Regrette l'absence d'insertion dans le code pénal d'une définition de la torture « strictement » conforme à la convention.

Inquiet quant aux droits des étrangers : demande notamment un recours suspensif pour les demandes d'asile placées en procédure prioritaire.

« Vivement préoccupé » par la surpopulation carcérale et le taux de suicide en prison.

S'inquiète des conditions de vie en zones d'attente et demande une séparation stricte des mineurs et des adultes.

S'inquiète du principe de l'individualisation du régime de détention défini par l'administration pénitentiaire : demande un contrôle.

Rétention de sûreté : « violation flagrante avec le principe fondamental de la légalité en droit pénal », aucune limite temporelle d'enfermement.

Rapport intégral sur le site du comité (OHCHR)



Périmètre du futur défenseur des droits : un point sur le défenseur des enfants et des inquiétudes pour la HALDE



Ce n'est pas brillant, ce sont des étapes dans une chronique annoncée... et à suivre tout de même.

Défenseur des enfants : coup de théâtre au Sénat

10 / 5 – 392 – ASH 11/06 & Le Monde 02/06/10

Le 2 juin le Sénat avait voté 2 amendements retirant le défenseur des enfants du périmètre du défenseur des droits : les acteurs de la protection de l'enfance étaient satisfaits.

Mais le 3 juin un nouvel amendement est voté : le défenseur des enfants garderait son nom mais rattaché au défenseur des droits et nommé par le 1er ministre, il ne disposerait pas d'un collège (contrairement aux adjoints chargés de la déontologie, de la sécurité et des discriminations).

Mme Versini : « déni de démocratie (...) le défenseur des enfants n'a plus le droit à la parole »

CNAPE : « triste revirement » ; DEI-France : « un déni de l'enfance » ; Unicef...

30 organisations s'alarment de d'une dilution de la HALDE dans les missions du défenseur

10 / 5 – 357 – ASH 28/05 & Le Monde 21/05/10

Un amendement a été voté au projet de loi créant le défenseur des droits (commission lois Sénat).

Il se substituerait à la HALDE (et aussi à la CNDS et au défenseur des enfants) : voir n° 10 / 3

FNATH et Unapei entre autres s'en inquiètent.

Le collège qui prend actuellement les décisions aurait un rôle consultatif, la décisions revenant au défenseur.

La HALDE peut formuler des recommandations d'ordre général : le défenseur ne pourrait le faire que sur les cas individuels qui lui seraient soumis.

A noter : La Commission européenne contre racisme et intolérance (Conseil Europe) souligne son « rôle clé » et recommande aux autorités de « continuer à [la] soutenir » (ASH 18/06)

« Le non-recours s'accroît avec le cumul des précarités »

10/5 – 433 – ASH 18/06/2010



Distinguer entre non-recours et non-demande et savoir qu'il y a un observatoire sur cette question... Et puis se demander pourquoi on parle toujours de fraude et jamais de non-recours ???, à vous de voir.

Entretien avec M. Warin, de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore)

<http://odenore.msh-alpes.fr/>

Le non-recours des personnes qui n'accèdent pas aux prestations auxquelles elles sont éligibles.

Nombreux domaines concernés : prestations sociales mais aussi transports, loisirs...

Rarement au-dessous de 10 à 20% du nb de personnes éligibles pour les prestations sociales, insertion socio pro, dépendance et santé (jusqu'à 80% pour certaines aides connexes au RMI).

Prévalence chez les hommes jeunes vivant seuls, et plus élevée chez les précaires : isolement social et absence de responsabilité vis-à-vis de tiers.

Dû à l'absence d'information, non-obtention des droits (dossiers incomplets...), administration : on a trouvé dans une CAF 3 fois

plus d'argent en attente d'un versement que versé en trop par erreur.

La non-demande des gens qui connaissent l'offre mais ne font pas la demande : démarches jugées trop lourdes, crainte de la stigmatisation ou désintérêt pour l'offre publique. Ce phénomène s'accroît avec le cumul des précarités : une offre suppose des normes et des processus. Derrière la non-demande, se profilent des besoins dont il faudrait tenir compte (adapter nos prestations).

Pose la question de l'évaluation des politiques par leurs destinataires : « notre service public (...) fonctionne de façon descendante ».

On parle plus de la fraude que de la non-demande qui est pourtant plus importante.

Le rôle des professionnels de l'action sociale n'est-il pas d'aider les usagers à accéder aux droits ?

Bien sûr et ils le font en permettant aux gens de reprendre suffisamment confiance en eux pour entamer ces demandes : travail de fond ; on ne peut évaluer leur activité au nb de prestations délivrées. Ce n'est pas toujours compris.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



Observer, décrire, repérer... pour être plus réactifs, c'est très bien... et c'est à suivre. Les associations sont pour l'instant dépassées...

On ne peut se définir sur le mode négatif en ce sens l'entretien avec Mme Cohen est intéressant : nous en donnons quelques extraits.

Cette rubrique grossit comme il est normal au fur et à mesure que se fait sentir l'onde de choc de la crise

10/5 – 401 – ASH 11/06/2010

Une étude dessine « les phénomènes émergents » en matière de pauvreté »

L'ONPES présente cette étude commandée au Credoc dans le cadre d'un repérage en amont pour « meilleure réactivité action publique ».

1 000 intervenants (structures lutte exclusion) interrogés au printemps 09 : augmentation quantitative et aggravation des situations.

Ils identifient 5 catégories de publics.

Les 2 premières ne bouclent plus leurs fins de mois (baisses revenus + coût de la vie) : beaucoup de plus de 60 ans et 20% d'actifs en difficulté sur le marché du travail (qualifications basses).

Les 3 autres sont sans logement ou hébergées : la crise diminue leurs chances d'insertion ; personnes immigrées, femmes (surreprésentées) et jeunes en rupture familiale (18% des réponses).

3 facteurs aggravants : délitement des solidarités familiales ; baisse des moyens en amont (EN, ASE) ; moindres possibilités d'insertion pro.

La lettre de l'ONPES n° 3 – www.onpes.gouv.fr

Les associations d'aide aux démunis dépassées par la crise : SOS du Secours populaire

Pour la 1ère fois de son histoire il a fermé une permanence faute de pouvoir répondre à la demande (Angers) ; 2 millions de personnes aidées en 2009 et entre 01 et 05 2010, hausse de 20% des demandes d'aide alimentaire.

« Les assoc ne peuvent remplacer l'Etat ».

10/5 – 421 – ASH 25/06/2010

Glanage : la tolérance des commerçants diminue tandis que la tolérance sociale augmente



2e volet d'une étude du CerPhi mené en 2009; trajectoires de vie et pratiques.

Depuis 10 ans le nombre de glaneurs augmente régulièrement et certains commerçants ont interdit l'accès à leurs poubelles (peur de désordres).

Le glanage n'est plus l'apanage des plus exclus, c'est une des raisons de la tolérance sociale.

En général bonne ambiance et échange de produits.

Pas forcément le signe d'un échec de l'aide alimentaire, il peut aussi y préparer.

10/5 – 338 – ASH 21/05/2010

Les allocataires de minima sociaux en 2008 – Etat des lieux (avant RSA) - Études et résultats n° 727

3,3 millions de bénéficiaires : - 1,1% en 1 an.

RMI : en recul de 2,6% (en 2007 – 8,3%).

Solidarité chômeurs (ASS / AER) : en recul de 5,3% (en 2007 – 7,7%). Baisse du chômage de longue durée, suite à l'amélioration du marché du travail de mi 05 à mi 08...

ATA (étrangers) : en hausse de 10,8%

AAH : en hausse de 4,4 % (en 2007 + 1,1%)

C/ personnes âgées : en baisse

1er semestre 2009 : retournement à la hausse pour les allocataires d'âges actifs....

10/5 – 379 – ASH 04/06/2010

« Construire une cause des 'sans' n'est pas évident » - Mme Cohen, sociologue et spécialiste des mouvements de chômeurs

Révoltes depuis la fin du 19e (travailleurs sans ouvrage), marches de la faim en 1933...

Dans les années 1980 massification du chômage : apparaissent Comité chômeurs, AC ! MNCP...

Chômeurs, précaires, sans-abris, sans-papiers, existe-t-il une logique commune ?

« Manque d'un élément essentiel d'inscription dans la société » : toutes leurs situations ne pas toujours comparables mais leurs moyens d'action oui, se faire entendre. Occupations de locaux et marches (constituer des réseaux).

Ces mouvements travaillent à transformer le stigmate négatif qui pèse sur ces personnes.

Organisations de chômeurs « institutionnalisées », parfois invitées à la table de négociations : en Bretagne dans une agence la grève est retenue comme motif légitime d'absence aux convocations de Pôle emploi.

Exclusion en milieu rural : 10 organisations font valoir leurs solutions

FNARS/MSA... il faut intégrer cette question dans les politiques sociales sanitaires et d'emploi : développer l'observation.

2006 : l'IGAS y estime le taux de pauvreté monétaire moyen à 13,6% (11,3% milieu urbain).

« Véritables spécificités » : enclavement, manque de transports, logements dégradés, isolement social.

10/5 – 356 – ASH 28/05/2010

Précarité énergétique : les ménages en difficulté peuvent saisir le médiateur de l'énergie

Rapport d'activité 2009 : 10% des saisines émanent de foyers en difficulté financière, qui veulent s'acquitter de leur dette mais ne parviennent pas à trouver un arrangement avec le fournisseur.

Imprimé de saisine sur www.energie-mediateur.fr

10/5 – 384 – ASH 04/06/2010

Une enquête de prévalence du saturnisme 08/09

Institut de veille sanitaire : nombre d'enfants atteints divisé par 20 en 15 ans (loi santé publique 2004 visait diminution de 50%). <http://invs.sante.fr>

La maladie n'est toutefois pas éradiquée.

Europe sociale

10/5 – 397 – ASH 11/06/2010

L'Union européenne s'engage à sortir 20 millions de personnes de la pauvreté d'ici à 2020

3 critères: moins de 60% du revenu national moyen, « dénuement matériel » et « vivre dans des ménages sans emploi » ; les 2 derniers critères font passer le chiffre de 80 à 120 millions.

Chaque Etat devra établir plan et objectif national.

Communiqué du 8 juin.

10/5 – 418 – ASH 11/06/2010

3 organisations d'action sociale s'engagent sur Objectifs du millénaire pour le développement

Conférence mondiale à Hong Kong (10-14/06) sur le développement social et le travail social : présentation d'un « agenda social mondial » pour promouvoir l'objectif des nations Unies d'éradiquer la pauvreté pour 2015...

Dossiers Étrangers : nos éléments



Un mineur isolé refoulé dans un pays qui n'est pas le sien... ça fait un drôle d'effet ? Eh bien c'est comme ça pourtant. Lisez l'étude de l'Anafé... en revanche embellie pour les travailleurs sans papiers... à suivre bien sûr.

En logement le collectif d'assocs attire l'attention du gouvernement sur le sort des migrants

10/5 – 393 – ASH 11/06/2010

L'Anafé veut des garanties de sécurité pour les refoulés et notamment les mineurs

« Suivi des personnes refoulées » mené entre 2007 et 2009 : dans un pays qu'elles ont fui (situation aggravée) ou dans un pays ne respectant pas les garanties de protection droit international.

Le Comité ONU droits de l'enfant a demandé à la France de ne pas mettre les mineurs dans ces situations, mais en 2007 20% des mineurs isolés connus ont été refoulés vers un autre pays que le leur ; 36% en 2008 et 7% au 1er semestre 2009.

D'après la PAF les choses ont changé depuis octobre 2009 : tous les renvois doivent se faire sous escorte et uniquement dans le pays d'origine (« remise aux autorités locales ») mais impossible à « vérifier » à ce jour.

L'Anafé demande que ces refoulements n'aient lieu que sur décision « d'un juge dans l'intérêt supérieur de l'enfant, après enquête sociale et suivi de la situation dans [le] pays »

10/5 – 332 – ASH 14-21/05 & Le Monde 11/06/10

Colère des associations après l'expulsion d'un jeune polyhandicapé kosovar de 15 ans

Arrivé clandestinement en France, accueilli à l'IEM les Jonquilles (Moselle), il faisait l'objet d'une demande de régularisation : selon l'AFP (qui demande une enquête parlementaire) et RSF 30 policiers et gendarmes sont intervenus.

Le comité d'entente des assocs sollicite l'intervention du Président de la République.

Le 2 juin, la préfecture de Moselle a envoyé une équipe médicale sur place....

10/5 – 373 – ASH 28/05/2010

Le Commissaire des droits de l'homme du Conseil de l'Europe en visite à Calais

Appelle « les autorités françaises à assurer le respect effectif des droits des migrants et notamment leur droit à la dignité »

« Intolérable que des enfants migrants errent dans les rue, livrés à eux-mêmes »

Ministère : la pression policière se maintiendra (lutte contre les passeurs).

La question de l'asile à travers 2 éclairages

10/5 – 424 – ASH 25/06/2010

10e rapport annuel de Forum réfugiés : l'embolie de l'accueil



des demandeurs d'asile

1000 nouvelles places en CADA (1er juillet) : ne suffiront pas, la hausse de la demande se répercute sur l'ensemble du système d'hébergement.

Données Eurostat 2009

Sur 261 000 demandeurs en 09 dans l'UE, 60 500 étaient des mineurs dont 12 200 non-accompagnés

78 800 protections accordées : la France vient en 3e place (10 400 décisions) après UK et Allemagne

10/5 – 408 – ASH 18/06 & Le Monde 21/06/10

Salariés sans papiers : vers un traitement homogène des dossiers de régularisation ?

Après plusieurs mois de mobilisation, le gouvernement reconnaît des difficultés dans l'application de la circulaire de 11/2009 (n° 09/10)

Accord trouvé sur critères plus souples : en terme d'ancienneté, de multi-employeurs... les préfetures ne pourront pas s'opposer à la régularisation si le secteur concerné est en pénurie de main-d'œuvre.

Un groupe de travail suivra ce dossier.

Le « guide des bonnes pratiques » est en ligne

A noter : le Conseil d'Etat a condamné l'Etat pour usage abusif du statu de travailleur saisonnier (320116, 25 mai 2010) ; voir la Halde

10/5 – 423 – ASH 25/06/2010

Analyse collective du projet de loi Besson

Voir n° 10/4 : 13 organisations dont la Cimade sur le site de laquelle on peut lire ce texte.

Dénoncent des « avancées en trompe-l'œil » et beaucoup de reculs : amoindrissent des du juge des libertés, zones d'attente virtuelles...

Nous signalons dans le numéro 5

10/5 – 374 – ASH 21/05/2010

Collaboration Pôle Emploi / OFII intensifiée

Nouvelle convention le 18/05 : faciliter l'accès des primo-arrivants à Pôle emploi ; suivi du parcours d'accès à l'emploi des signataires du CAI.

10/5 – 373 – ASH 28/05/2010

Régularisation des travailleurs sans papiers

M. Besson a reçu les syndicats et propose d'évaluer la mise en œuvre de la circ. 11/09. cf. n° 2009/10

10/5 – 386 – ASH 04/06/2010

Intégration des femmes étrangères

M. Besson annonce une politique spécifique : 5 millions aux assoc pour des actions complémentaires au CAI (3 en 09) + généraliser « ouvrir l'école aux parents » en 2011.

10/5 – 430 – ASH 25/06/2010

Réunification familiale des réfugiés

M. Besson annonce une amélioration de cette procédure plus souple que celle du regroupement familial et qu'il va faciliter l'accès des réfugiés à la nationalité française.

Une circulaire tend à harmoniser les pratiques au sein des centres de rétention

Circ. NOR IMIM 1000105C du 14/06/10, en ligne

Sur les questions des objets « permis » ou « interdits », l'usage des menottes et entraves et la mise à l'isolement qui doivent être exceptionnels

Insertion des Roms : les collectivités à tâtons

15 000 personnes environ en France prises en charge de manière très hétérogène. Les nœuds du pb restant l'accès à l'emploi (autorisations nécessaires pour les Roumains et Bulgares, très long) et les liens à établir entre ces familles et la société environnante. Panorama d'initiatives (p. 30-33).



TRAVAIL SOCIAL

Voir en 'Santé' un entretien avec Marie Choquet sur la consommation d'alcool

Info flash : un vigile à la PJJ, front uni contre l'expérimentation

10/5 – 419 – ASH 25/06 & Le Monde – 08/06/2010



Voilà, vous n'êtes pas en foyer, encore moins en PJJ, mais vous êtes éducateur. Alors vous voyez... et vous notez la tendance à l'œuvre.

Prévu pour 09 dans un établissement de placement éducatif du 93, « en appui » de l'équipe éducative.

Les syndicats dénoncent l'absence de concertation et craignent la transformation des foyers en lieux d'enfermement. « Les incidents doivent pouvoir être gérés par l'institution », mais il faudrait des moyens en personnels, psys...

Personnels : « va mettre à mal la fonction contenante qu'assurent les éducateurs »

L'AFMJF a écrit à la PJJ : la protection des personnes fait partie des missions éducatives et il faut analyser les causes des situations de crise...

SM & SAF : « ne peut que générer, en miroir, une escalade de violence annoncée »

PJJ : parfois « l'approche éducative ne suffit pas », le vigile interviendra en attendant la police et ne sera pas armé. C'est un outil supplémentaire.

La gestion des violences est un objet de réflexion interne depuis plusieurs années.

Les syndicats ont demandé audience à la ministre de la justice.

On dispose en Bibliographie du 25 juin d'un ouvrage sur la manière dont les éducateurs vivent et gèrent la violence des jeunes.

La Prévention Spécialisée : « Un maillon de la protection de l'enfance », résultats d'une enquête.

10/5 – 387 – ASH 11/06/2010 – p. 25



Voici les dernières informations dont on peut disposer : l'état du patient est plutôt bon mais la situation reste fragile... cela n'étonnera personne.

Entretien avec M. Heckel, Dteur du CNLAPS

Selon le CASF la PS relève de la protection de l'enfance et est financée sur le budget de l'ASE.

Important de faire un point à un moment de tensions éducation / répression, protection enfance / prévention délinquance : les 64 réponses concernent 48 Dpts sur les 90 couverts par la PS

85% des Dpts ont inscrit la PS dans le schéma départemental de protection de l'enfance.

Mais 79% en font un service de l'ASE : parfois intégrée à une direction jeunesse, action sociale, ou politique ville avec risques de dilution ou confusion avec prévention délinquance...

Est-elle mieux reconnue depuis la loi 2002-2 ?

Elle figure dans la nomenclature et est soumise à la procédure d'autorisation : seules 50% assocs interrogées ont obtenu l'autorisation du CG qui est pourtant une reconnaissance de leur compétence à exercer une mission éducative et sociale de PS.

Comment la PS s'inscrit-elle dans le dispositif de recueil des informations préoccupantes ?

Les modalités sont diverses : protocoles, réunions... encore souvent en cours d'élaboration.

Nous allons poursuivre nos investigations pour valoriser la fonction d'observation sociale de la PS.

Que retirez-vous de l'enquête ?

Assez encourageante : la PS plutôt bien positionnée dans la protection de l'enfance.

Elle peut aider les élus à identifier des problématiques sociales, à adapter des politiques. Elle est souvent le seul lien social entre certaines jeunes et la société.

Mais il y faut rester vigilants : tentatives d'instrumentalisation de certains CG pour réorienter vers décrochage scolaire, insertion pro...

Échange d'informations : la charte déontologique est prête

10/5 – 404 – ASH 18/06/2010 – p. 5-6



A-t-il le mérite ou le défaut d'exister, ce texte ? C'est finalement la question que cela nous inspire : dans l'immédiat vous noterez que les personnes intéressées doivent être informées de ces échanges...

Texte approuvé par le CSTS dans le cadre du plan annoncé en octobre (n° 09/09) pour renforcer l'application de la loi prévention délinquance 2007.

Rappelle les dispositions de l'art. 8 de la loi relatives au partage des infos « à caractère secret ».

Et précise des modalités quant à l'art. 1, relatif aux échanges de faits « à caractère confidentiel » dans les groupes de travail CLSPD.

Le CSTS a refusé la notion de « secret partagé » et défendu l'adhésion des participants et le respect des usagers.

L'échange ne portera pas sur les informations à caractère secret (au sens art. 226-13 code pénal).

Il a pour finalité de signaler des situations difficiles et s'assurer qu'elles sont prises en compte ; il se déroule « dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession » ; les intéressés doivent en être informés.

Ces échanges ne doivent « en aucun cas » avoir lieu en réunion plénière et ne peuvent servir à alimenter un fichier.

Les membres présents doivent avoir signé la charte, et avoir légitimité et compétence pour aborder les situations évoquées : tout manquement aux devoirs de confidentialité entraîne l'exclusion des travaux du groupe.

Un bilan annuel de l'application de la charte sera établi (échelon départemental).

On peut lire ce texte sur le site de Localtis et l'avis du CSTS sur celui de la Gazette des communes.

Clôture des « états généraux de l'enfance »

10/5 – 410 – ASH 25/06/2010 – 8 & 22



Une fois de plus on entend la demande de structurel... mais depuis le début ces états généraux étaient entachés de malentendus... pour le moins.

Le « Livret des états généraux de l'enfance fragilisée » restitue les mesures retenues.

Développer une « définition partagée de l'info préoccupante » ; rendre obligatoire la transmission des infos disponibles sur un enfant qui change de département, mettre en place une « feuille de parcours » retraçant les étapes de l'enfant, former les professionnels, valoriser l'entretien prénatal du 4e mois, créer un site Internet dédié au soutien à la parentalité, mieux prendre en compte les situations de précarité...

Après les critiques, la déception

Les organisateurs des « états généraux » (voir-dessous) parlent « d'indigence » ; critiques sur la feuille de parcours notamment.

La CNAPE peu de mesures annoncées par rapport à la quantité de travail fourni ; elle portera les propositions non retenues qu'elle juge pertinentes.

Coup d'envoi des « états généraux pour l'enfance »

10/5 – 352 – ASH 28/05/2010 – p. 17-18 + 04/11



Les revendications et demandes sont connues c'est leur rassemblement dans un seul élan qui fait date. A quand le débat public que souhaitent les initiateurs de la démarche ?

Venus dans la foulée des états généraux qui avaient soulevé des inquiétudes (voir n° 10 / 5).

80 organisations ont rejoint la démarche et rassemblé 112 constats et revendications dans un « cahier de doléances » : proposer une « approche globale et positive » de l'enfance.

Divisé en 8 chapitres, le document va de la maternité à l'enseignement supérieur.

DEI-France : voudrait que ce soit le point de départ d'une « révolution tranquillement radicale ».

M. Chauvière : « nous ne voulons pas des résultats, mais une philosophie, une politique ambitieuse pour l'enfant et qui fasse confiance aux professionnels »

Uniopss : renforcer les REAAP, créer instance nationale pour coordonner la politique de l'enfance

CNLAPS : « une approche préventive et collective doit conjuguer l'intervention des acteurs sociaux spécialisés avec celle de toutes les forces d'un territoire pour en faire un territoire de vie, de lien social »

FDTA : revient sur les mineurs étrangers isolés.

Le collectif demande à intervenir lors de la conclusion des « états généraux » prévue le 16/06.

Jeunesse : annonces, initiatives, informations



Saluons les missions locales qui recommandent d'écouter la parole des jeunes et se penchent sur leurs souffrances psychiques : on pourrait de temps en temps parler de ces « faits-là » aussi dans l'actualité, voilà c'est dit. Le plan Rebond pour l'emploi concerne les jeunes ... mais concrètement sans doute pas avant septembre, que l'on soit jeune ou pas (voir emploi).

Des ressources en bref

Un nouveau portail Internet pour faciliter les démarches des moins de 26 ans : le 20 mai plus de 20 000 contrats y étaient proposés

www.contrats-alternance.gouv.fr

Les jeunes de moins de 26 ans dans les dispositifs de politique de l'emploi - Insee

« Agir pour et avec les jeunes sur les territoires » (voir Synami-Cfdt en ligne)

10/5 – 377 – ASH 04/06/2010 – p. 23

Entretien avec M. Papp, secrétaire général Synami
« Écouter la parole des jeunes, grands absents du débat public »

Document d'étape de la recherche-action « un nouvel élan pour les ML » lancée fin 2006 par le Synami-CFDT, M. Schwartz, et 4 ML

Constat de départ : perte de notre mission d'accompagnement global au profit d'une logique de dispositifs : écoute et réflexion pendant 1 an pour savoir ce qu'il fallait changer.

1er document proposait(04/08) : faire entendre ce que vivent les jeunes dans les ML ; répondre à des besoins au-delà de l'emploi (partenariats) ; accompagner l'intégration des jeunes en entreprise.

Nous avons mis l'accent sur la parole des jeunes qui nous paraissait le point le plus important : soutien M. Hirsch a permis expérimentation élargie.

A Salon rendre compte des représentations que se font les uns des autres, jeunes et entreprises ; à Poitiers analyser comment est prise en compte cette parole.

Évaluation et propositions : 1er bilan en juin « Nous demandons le droit à l'expérimentation et à la dérogation pour ne plus être tenus par les dispositifs publics ! »

10/5 – 336 – ASH 21/05/2010

Plan « rebond pour l'emploi » : priorité aux jeunes

Voir n° 10/4 sur ce plan en faveur des chômeurs arrivant en fin de droits.

Circulaire DGEFP : les 50 000 CIE supplémentaires doivent bénéficier en particulier aux jeunes et les ML continuer à se mobiliser (fin mars prescription de 14% des CIE).

Taux moyen de prise en charge = 30,7% pendant 12 mois maxi et cofinancement CG pour les CIE conclus avec bénéficiaires RSA.

Circ. DGEFP n° 10-16 du 06/05/10, à paraître BO

10/5 – 412 – ASH 18/06/2010

M. Daubresse fait le point sur ses dossiers

RSA jeunes : entrera en vigueur au 1er septembre et les apprentis y seront éligibles (pas les étudiants).

Situation financière des ML : assurée pour le présent mais il faut réfléchir à la pérennité des moyens (annonce une table ronde à l'automne)

Dotations d'autonomie : n'a pas démarré et s'avère compliquée ; réfléchit à d'autres pistes, notamment un « prêt social étudiant »...

Les institutions : entre déclin et recomposition...

10/5 – 428 – ASH 18/06/2010 – p. 30-33



Nous aimons cet article qui parle de recomposition plutôt que de l'éternel déclin improductif.. non sans pointer des tendances...

Il y avait l'Etat providence et puis ont été engagées des transformations des politiques publiques : la « marchandisation » ne suffit pas à expliquer seule l'ampleur du changement du secteur social.

Réflexions de chercheurs de pays francophones réunis par le Dpt socio Fac Rouen, et l'AISLF.

L'Etat social s'appuyait sur des interventions institutionnalisées qui sont en déclin ; d'autres formes en cours. (Mme Bresson, AISLF)

Pour M. Vrancken (Liège), cela commence dans les années 80 où on passe de la « protection » visant à réintégrer les plus démunis à un accompagnement des « individus dans un travail sur eux-mêmes en cherchant à les impliquer davantage (...) responsabilisation croissante des usagers et des intervenants »

M. Quintane (prof. droit public) : « il s'agit de faire disparaître le fait institutionnel en transformant l'administration en organisation » ; on parlait en terme de redistributivité et d'intérêt général et on a parlé de performance ; malaise des fonctionnaires.

Alors, société libérale dérégulant et désinstitutionnalisant l'intervention publique ?

M. Aballéa (socio Fac Rouen) : « les institutions n'en continuent pas moins d'exercer leur pouvoir de contrôle social » : normativité sociale, domaines nouveaux, médicalisation des pbs... les injonctions, chartes... renforcent la règle.

M. Soulet (socio Suisse) : l'institution verticale a vécu et les modalités changées mais au service des mêmes buts « encadrer et construire l'action en commun » ; elle attend de ses membres, non plus la loyauté, mais autonomie et responsabilité.

Positif en apparence et redoutable : ne tient pas compte des « inégalités profondes à participer de façon socialement efficace ».

M. Payet (socio suisse) : l'expression des usagers est-ce permettre l'expression ou « convertir les causes sociales en défaillances individuelles » ?

Face à la difficulté de justifier de l'efficacité de leur action, « inverser le sens de la relation action-évaluation en redéfinissant l'action à partir de ce qui est évaluable », avec « rupture de la chaîne causale qui prévalait entre besoins de l'utilisateur, action de

10/5 – 420 – ASH 25/06/2010

La souffrance psychique des jeunes en insertion

Le manque de données sur ce point est un obstacle à leur prise en charge : Étude menée en 2008 par le CNML avec ces centres d'examen de santé et la CNAM.

Ces jeunes ont plus souvent vécu des événements familiaux douloureux que les « actifs » (19% contre 8%) ; ils consomment moins d'alcool et pas de différence statistique en terme d'addictions.

31% ont subi des violences psychologiques et morales plus d'une fois (21% chez les actifs), 28% des violences physiques contre 19%, et 10% des violences sexuelles (contre 6%).

26% des jeunes en mission locale sont en souffrance psychique (2 fois plus nombreux que les « actifs ») dont 7% en état dépressif avéré.

Ils sont quatre fois plus nombreux à avoir tenté de se suicider (22%).

Une enquête est en cours sur ces questions de violence, suicide, et dépression.

10/5 – 336 – ASH 21/05/2010

Le régime juridique du nouveau service civique prend forme

Décret 2010-485 du 21 mai 2010, J.O. 13/05/10

Créé par la loi du 10 mars 2010 : voir n° 10 / 2

L'Agence du service civique est créée pour 5 ans, et présidée par M. Martin Hirsch : orientations, gestion des agréments et financement, valorisation du dispositif, contrôle et évaluation...

Contenu des contrats à passer entre volontaires et structures (ne relèvent pas du code du travail) : tuteur, formation civique et citoyenne et « accompagnement dans la réflexion sur son projet d'avenir » (insertion pro pour l'après).

Les formations s'entendent « sur le temps dévolu à la mission » (et financées).

Indemnités mensuelles : pour l'engagement de service civique, 476, 92 € (financement Etat) ; et volontariat, de 108,57 à 727,01 € (structure).

Informations sur www.service-civique.gouv.fr/



l'institution et effets »

Usager aliéné et « tenu comptable des ressources que lui apporte l'institution, quand bien même [elles] ne sont pas convertibles en opportunités réelles » ; et professionnel « obligé de recouvrir le faire le bien par le faire bien de l'institution »

Pour l'instant cependant les pratiques ne sont pas émietées : des légitimités vacillent, des découpages pèsent (décentralisation).

MM. Le Goff et Jamet (socio) constatent que les éducateurs PJJ adoptent parfois des « stratégies de la résistance » quand la « procéduralité » mord sur l'accompagnement l'éducatif.

On observe des processus de professionnalisation qui « ne sont pas sans rapport avec les processus anciens », et des registres d'action très différents cohabitent dans les services (M. Aballéa)

Comment la société impose-t-elle désormais sa norme sociale, c'est là qu'est le changement : plus démocratique mais plutôt plus impérieuse (injonction à l'autonomie et à la socialisation).

Sur le terrain, souvent chaotique :

Uriopss Haute-Normandie : on incite à une réduction du nb d'institutions et on développe une logique de concurrence, « comment travailler sereinement au profit de l'usager ? »

CR Haute-Normandie : injonctions paradoxales; Dpts chefs de file de l'action sociale mais « étranglés financièrement (...) on est en train de mettre au ban de la société toute une partie de la population jugée trop peu productive »

On peut se reporter à un article de M. Guillebaud, (travailleur social en CADA) le travail social à l'épreuve de l'entreprise sociale (p. 28/29)

« Le développement associatif doit désormais répondre aux critères du marché (...) le devenir de l'entreprise sociale dépend des conditions de participation des travailleurs sociaux à la (re) définition de l'institution.»

Co-formation entre professionnels de la protection de l'enfance et usagers : sur un pied d'égalité

10/5 – 372 – ASH 04/06/2010 – p. 32-35



L'année dernière nous nous étions attachés au principe et là nous privilégions des extraits, réactions. Des émotions ? c'est l'idée, et c'est bien.

Sur le principe des co-formations, professionnels / militants ATD QM, voir notre numéro 09/08

La 6e en 2010 était réservée aux professionnels de la protection de l'enfance, c'est une première ; toujours vus comme des placeurs d'enfants.

Travail en groupes séparés sur les représentations à partir de mots.

Les professionnels accolent « décideur » au mot « responsable » : réactions de militants ATD « on nous dit toujours que nous sommes irresponsables, ça veut dire qu'on n'a pas le droit de décider, même pour nos enfants ? »

A un moment on aborde le fait de « tenir compte de la parole des enfants », un professionnel enchaîne « quand un enfant me révèle des abus sexuels, je prends en compte... » : le lendemain les militants ont besoin d'y revenir, de dire qu'ils ont été bouleversés de cet enchaînement...ils disent la souffrance des parents pauvres de toujours devoir prouver qu'ils sont aussi de bons parents...

Ensuite récits d'expérience et réflexion et enfin théâtre forum où chacun « joue » la place de l'autre.

Les professionnels sont heureux de cette formation « se mettre à la place de l'autre, c'est l'inverse de ce qu'on fait d'habitude. Au quotidien, on se protège énormément, alors que là on s'autorise à ressentir des choses ».

La co-formation vise aussi les décideurs.

Prendre soin de la santé mentale en CEF, une piste prometteuse

10/5 – 345 – ASH 21/05/2010 – p. 30-33



Voici un article très positif sur un dispositif qui avait été bien critiqué : c'est agréable... et peut entrer en résonance avec des difficultés que vous rencontrez.

Depuis 2008 des CEF bénéficient de moyens pour étoffer leur volet santé (expérimental).

Les équipes ont souvent du mal à gérer certains jeunes que les psychiatres n'estiment pas pour autant atteints de « troubles mentaux » mais plutôt de « déséquilibre de la personnalité qui se manifeste par des symptômes agis de l'ordre de la délinquance et de la violence ».

Ajouter des compétences pour accroître la capacité de l'équipe à contenir ces troubles et faciliter l'accompagnement des jeunes vers des soins à l'extérieur : ne va pas de soi mais positif.

Il ne s'agit pas de faire des CEF psychiatriques, mais de renforcer l'axe santé.

Infirmiers (réseau, prise traitement, CMU,...), psychiatres (suivi, traitements) et psychologues (ateliers, entretiens, groupes parole, tests...).

Souvent travail avec la famille pour qu'elle entre dans la démarche et sorte d'une lecture négative du jeune sans se remettre en question.

Les soignants apportent des éclairages à l'équipe et aident à relativiser les tensions qui l'épuisent.

Travail sur la qualité de la contenance.

La pluridisciplinarité implique que la parole circule : approches différentes mais avec un socle commun, et une équipe soudée face aux jeunes.

Les conventions avec l'extérieur décloisonnent les CEF et inscrivent les jeunes dans le droit commun : permettent de travailler mieux sur la sortie et l'après (suivis psys) : « Il faut que ces deux univers, du soin et du judiciaire, puissent se comprendre ».

Les équipes sont satisfaites « On ne s'en tient pas au délit, on s'intéresse à la souffrance » et elles-mêmes souffrent moins.

C'est un moyen de toucher des mineurs qui n'auraient jamais été suivis, parce qu'ils n'auraient jamais consulté et de travailler sur les phénomènes de répétition (passages à l'acte).

Les CEF, alternative à l'incarcération, mais aussi à la « médicalisation excessive » et réponse pour les « incasables » : être en contact étroit avec la psychiatrie « autorise à voir jusqu'où [les] pratiques éducatives ont des effets de soin ».

On ne peut encore rien dire des effets sur les parcours des jeunes mais on note une amélioration de la contenance des structures, et la « quasi-disparition du phénomène de la patate chaude »

La PJJ va étendre l'expérience à 6 autres centres, même si des réticences demeurent avec la crainte d'une psychiatrisation du social.

Un rapport des députés estime que « la DPJJ doit structurer un réseau de soins permettant de couvrir l'ensemble des soins psychiques »

Cf. n° 09/11 : Rapport assemblée nationale n° 2130

Pour que le sport soit éducatif, il faut intégrer la règle et la comprendre

10/5 – 429 – ASH 25/06/2010 – p. 38-39



Il y a un discours officiel qui ne recouvre pas la réalité ; après tout ce n'est pas tellement exceptionnel. Un entretien salutaire, qui



dit aussi des choses que l'on sait, mais qui les dit bien, sans anathème. N'inversera pas vos pratiques mais peut éviter de répéter ce que l'on entend... justement parce qu'on l'a entendu toute sa vie.

Entretien avec Ph. Liotard, sociologue

Il y a le registre de valeurs officiel et celui que véhicule la pratique : « l'important c'est de participer » dit-on mais dans la pratique l'important c'est de gagner...

« Le sport n'est pas éducatif en soi »

En soi il ne facilite pas l'intégration, d'autant qu'il « n'existe pas de réelle mixité sociale dans les clubs » et souvent un repli identitaire (équipe d'un quartier contre un autre quartier...)

M. de Coubertin a formalisé le discours sur les valeurs et la pertinence éducative mais le sport a « toujours généré des conflits et des tensions ».

Ce qui peut être éducatif c'est par exemple d'intéresser les jeunes à l'arbitrage : arbitre comme tiers qui nous permet de jouer.

Les clubs sont en général incapables de remettre en question une approche fondée sur le résultat.

« Le sport s'inscrit dans une lutte semblable à celle du monde économique »

« Le collectif sportif, comme l'entreprise, est mis au service d'un projet de victoire et non d'une solidarité désintéressée entre les individus »

Expériences, points de vue, éléments repérés



Maisons pour les sans-abri : un intervenant s'étonne que ce dispositif « tellement évident » ne soit pas davantage développé. Comment mieux dire ? Nous ne pouvons traiter plus longuement l'atelier théâtre de l'hôpital de Montfavet mais vous en recommandons vivement la lecture.

10/5 – 354 - Lien social n° 974 – p. 10-16

Vivre avec 300 mots

Un point sur les élèves 6^e et CM2 dont le vocabulaire est pauvre : quels effets par ex. en terme de violence ?, comment le langage structure-t-il l'exclusion ? et un reportage dans une ZEP de Aulnay-sous-Bois, où l'on mène des ateliers sur le langage. Des liens internet aussi dans ce dossier.

10/5 – 370 - Lien social n° 975 – p. 10-15

Histoire d'un squat thérapeutique

Rue Curial à Marseille : depuis 2006 16 chambres pour des personnes vivant dans la rue, atteintes de troubles psychiques et capables de vivre en semi-collectif. Lieu autogéré devenu résidence d'accueil agréé par le ministère de la santé en 2009
« Le marabout du 46 » – Tel. 04 91 48 31 74

10/5 – ASH du 18 juin 2010 p. 34-37

Des maisons pour sans-abri : rebondir ensemble

À Toulouse 3 « maisons Tremplin » (T3) où peuvent loger 6 personnes en grande précarité avec un minimum de contraintes : respect des lieux, cohabitation, visite d'une ES et redevance de 30 € par mois... Gérées par les PACT et financées par l'Etat. Aucun phénomène de squat n'est apparu.

Après 9 mois bilan très positif : et 3 nouveaux appartements sont prévus. 05 63 48 10 80

10/5 – 435 - ASH du 25 juin 2010 p. 34-37

Un atelier théâtre en milieu hospitalier : le plaisir pour soin

La compagnie « l'autre scène » issue de l'atelier théâtre de l'hôpital psychiatrique de Montfavet réunit des malades, des soignants et des gens de l'extérieur. Chaque année elle se produit au festival off d'Avignon. <http://ateliersart.free.fr/theatre.html>

10/5 – ASH du 28 mai 2010 p. 28-31

Protection de l'enfance : visites médiatisées : un outil pour maintenir les liens

Pour maintenir les liens d'un enfant avec le ou les parents dont il a été séparé pour sa protection sont de plus en plus souvent organisées des visites en présence d'un tiers, et dites pour ce « médiatisées ».

Maintenir les liens est une demande forte des intervenants et la loi 2007 laisse entendre qu'il y a deux usagers : l'enfant et sa famille.

Il faut évaluer les carences mais aussi les ressources de l'enfant et de son environnement.

Cela suppose de se mettre d'accord sur les « besoins prioritaires d'un enfant » (Mme Créoff Pôle enfance famille Val-de-Marne)

Travail clinique, soutien à la parentalité, retrouvailles après une longue absence : ces visites répondent à plusieurs types de situations.

La loi est laconique et les pratiques diverses : exemples et question du référent ASE.

10/5 – ASH du 21 mai 2010 p. 27-28

Éloge de la subjectivité

Mme Junique, formatrice IRFSS Croix Rouge Lyon répond à la tribune où M. Rullac défend la recherche en travail social (voir n° 10/3)

Il y parle de « la gestion des sentiments (...) comme une source d'informations à gérer et intégrer à la recherche » et d'une « démarche d'objectivation » de « la subjectivité »

Mme Junique dit son désaccord : tessiture émotionnelle de chaque rencontre, non-maîtrise des effets du travail mais connaissance propre à l'expertise... muriel.junique@croix-rouge.fr

« Articuler la recherche à la formation professionnelle » : questions à M. Jaeger

10/5 – 360 – ASH 28/05/2010 – p.19



Un point de vue à consigner dans ce dossier controversé (voir notamment le numéro 10/3) : en ce qu'il est aussi concret et pragmatique il complète bien les points de vue précédents.

Titulaire de la chaire de travail social du CNAM

Il faut avancer dans la voie d'une recherche « en » travail social : sortir du clivage recherche académique / élaboration des savoirs professionnels

Depuis 2002 le master de recherche « travail sociale, action sociale et société » aide les travailleurs sociaux à devenir chercheurs

Nous articulons mondes de la recherche et de la formation pro : travail avec des labos, etc.

La chaire s'intitule désormais « **Travail social et intervention sociale** » pour prendre en compte l'élargissement du champ d'activité et dépasser les définitions figées des professions.

2 projets de masters en cours pour répondre au besoin de renouvellement des cadres : « gestion et encadrement de l'action sociale » ; « ingénierie sociale et innovation sociale ».

Professions sociales et établissements



Les stages bien sûr avec une proposition de l'ADF, en forme de « réponse du berger à la bergère », vous en jugerez.

10/5 – 340 – ASH 21/05/2010

La question des stages et de leur gratification

Le secteur est en colère

Une délégation Aforts et GNI devait rencontrer Mme Morano le 18 mai pour lui remettre la synthèse des propositions sur l'alternance : cf. n° 4

Rendez-vous confirmé le matin et annulé en début d'après-midi : « Cette position illustrerait-elle la considération que l'Etat porte au travail social ? » demandent Aforts et GNI qui invitent leurs adhérents à « rester mobilisés ».

10/5 – 395 – ASH 04/06/2010

ANAS / ONES / FNEJE & CNETS veulent amender la proposition de loi – cf. n 10/4

Demandent à être entendus par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Raccourcir moratoire (juillet 2011), en attendant aligner les bourses sur celles des étudiants d'univ., viser tous les terrains de stages.

10/5 – 417 – ASH 25/06/2010

L'ADF propose un financement par l'Etat via les sièges des associations

Courrier à M. Woerth : s'oppose à la proposition de loi instaurant un moratoire et « instaure une inégalité de traitement » (cf. n° 10/4)

L'Etat a gardé « la maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie des formations initiales », il ne doit pas « laisser les étudiants dans la précarité ».

En fléchant les crédits sur les sièges sociaux, on simplifierait attribution et suivi (2 000 organismes au lieu de 34 000 structures).

Elle propose d'inscrire dans le CASF que cette mission relève des DRH des sièges et qu'elle est financée sur enveloppes Etat et assurance maladie.

Cela réglerait 95% des situations rencontrées dans le secteur associatif. Reste la question des services relevant de la fonction publique territoriale.

Formation : deux points de vue

Évaluation des étudiants en travail social : une nécessaire dualité

Mme Simondi Docteur en sciences de l'éducation

10/5 – 399 – ASH 11/06/2010 – p. 31-32

Certifier des compétences répertoriées (référentiels) en vue de l'obtention du diplôme et évaluer le processus de professionnalisation (esprit critique, travail de réflexivité...), l'articulation de ces deux pans relève des formateurs et jurys.

10/5 – 406 – ASH 18/06/2010 – p. 22

« Le travail éducatif en miettes »

M. Vauchez, Pdt de l'ONES

Renversement du processus de formation : on ne se réfère plus à la posture éducative mais à des compétences. ; on est sorti de l'indifférenciation des tâches mais au prix d'une partition de l'action éducative, vision technocratique. Risques de prises en charge morcelées et d'abandon de la clinique éducative.

10/5 – 382 – ASH 04/06/2010

L'ANESM diffuse une recommandation

Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement

www.anesm.sante.gouv.fr

10/5 – 398 – ASH 11/06/2010

Les intervenants au domicile de personnes fragilisées : Études & Résultats n° 728

98% sont des femmes, moyenne d'âge 45 ans.

62% : aucun diplôme secteur sanitaire et social

78% travaillent en assoc., 20% CCAS, 4% privé

30% travaillent à temps plein, souvent plusieurs emplois à cause

de faibles revenus.

Rémunérations moyennes : 1 190 € mensuels à temps plein et 717 € à temps partiel.....

Nos éléments sur le handicap



La question des AVS est en voie de règlement provisoire mais relativement satisfaisante ; quant à la question de l'emploi ce n'est pas la première fois que l'on mentionne une amélioration: raison de plus pour s'en réjouir. Quant à la HALDE nous ne nous lassons pas de louer son travail...

10/5 – 343 – ASH 21-28/05 & 04/06/2010

AVS en fin de contrat : nouvelle convention pour leur recrutement par les assoc - Cf. n° 10/4

Ligue enseignement, FNASEPH, FGPEP, Autisme F.

Fin juin, 700 fins de contrat (500 ETP).

Objectifs maintenir potentiel compétences et favoriser la continuité du « couple » élève /AVS.

Les assoc coordonneront recrutements (égalité territoriale) et veilleront à la qualité prestations

Il y aura une attestation de compétences.

Subvention fixée par convention locale

Une comité de suivi est instauré.

Positif : concerne tous les AVS (pas seulement les binômes constitués) ; attestations compétence.

L'Unapei sursoit à la signature : ne donne pas les moyens de former ces personnels.

Les services d'aide à domicile vont pouvoir recruter des AVS en fin de contrat

Signée par UNA, ADMR, FNAAPF et Adessa-A

2e convention rédigée sur le même modèle.

Les modalités de financement restent à définir.

Fédérations de personnes handicapées réservées sur compétences et possibilités du secteur

L'UNA proteste : cela entre dans ses orientations

10/5 – 389 – ASH 11/06/2010

Le bilan 2009 de l'Agefiph est positif

Depuis loi 2005, « processus vertueux » : moins d'entreprises obligées à une contribution financière et davantage de salariés handicapés.

En 2009 malgré la crise, le chômage des personnes handicapées a augmenté 2 fois moins vite que celui de l'ensemble des publics, et l'emploi en milieu protégé / adapté n'a pas pâti de la crise.

Hausse de 24% en 1 an du nombre de bénéficiaires d'actions de bilan & formation.

Recentrera ses aides sur les plus porteuses d'emplois durables et se dirige vers un programme unique au 1er janvier 2012. Voir en ligne

10/5 – 415 – ASH 18/06/2010

La HALDE s'affiche sur le terrain de la lutte contre les discriminations liées au handicap

2^e motif de saisine : un avis rappelle le cadre juridique de l'insertion professionnelle et un groupe de travail va être mis en place pour « émettre des recommandations pratiques » sur ce point

10/5 – 342 – ASH 21/05/2010 – p. 34-37

Expériences repérées

Un accueil temporaire pour handicapés moteurs

Près de Dunkerque à Zuydcoote, 16 places pour 3 mois maxi, offrant un répit pour les familles.

Demande à l'équipe une grande adaptabilité.

Une visite est effectuée en préalable au domicile.

L'Escale - tel : 03 28 63 75 20



La crèche adaptée « les bambins »

Accueille enfants handicapés ou avec difficultés de développement et s'est associée à un CAMPS : simplifie la vie des parents.

Perspective 2010 : s'ouvrir à des enfants valides.

Trappes (Yvelines) – tel. : 01 30 16 00 68

10/5 – 425 – ASH 25/06/2010

Des inquiétudes dans le numéro 5

Les ESAT au bord de l'asphyxie

Par Olivier Jammot, Dteur d'un ESAT

Prix à la place, tarifs plafond, financements différents en fonction du type de handicap accueilli, non-reprise annoncée des déficits : désengagement de l'Etat et incitation à orienter vers plus de productivité : admissions sélectives ?

Préfiguration de ce qui attend l'ensemble du secteur ? – o.jammot@apajh91.org

L'AFP s'inquiète de l'avenir des fonds départementaux de compensation

Courrier à M. Woerth : depuis 2008, l'Etat n'y apporte plus de concours financier au motif qu'ils seraient excédentaires alors qu'ils sont « sous-utilisés » : ils doivent financer les restes à charge...

Nous signalons dans le numéro 5

10/5 – 347 – ASH 21/05/2010

Des éléments sur l'accessibilité

Mise en ligne de documents par le ministère du Développement durable.

D'autre part Mme Morano annonce une concertation avec les assoc's sur les dérogations aux règles d'accessibilité des bâtiments neufs.

10/5 – 361 – ASH 28/05/2010

Une Conférence des gestionnaires de services pour personnes handicapées voit le jour

10 assoc's veulent « parler d'une même voix dans cette période d'instabilité financière »

C'est la première représentation de gestionnaires.

A prévu une réunion mensuelle et un site Internet.

10/5 – 383 – ASH 28/05/2010

2° rapport de l'Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap (Onfrih)

Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et former (personnes, professionnels et aidants).

Appelle « à se défier de la tentation de substituer la famille aux professionnels pour des raisons de réduction des dépenses »

10/5 – 396 – ASH 11/06/2010

Unafam : Plateforme pour l'emploi des personnes en situation de handicap psychique

Handicap peu visible et aux manifestations variables : préconise une évaluation adaptée et des services d'insertion pro spécialisés.

Les ministres européens des Affaires sociales préconisent une démarche transversale

Renforcer l'insertion des personnes handicapées et de leurs familles : accessibilité, enseignement...

Communiqué du Conseil 156/10560/10 du 7 juin

10/5 – 413 – ASH 18/06/2010

Les Cahiers de l'Actif consacrent aux ESAT leur numéro 404-405

Le réseau passerelle est lancé

www.reseau-passerelles.org

Permet aux familles ayant un enfant handicapé de trouver un accueil sur leur lieu de vacances.



Notre sélection dans le numéro 5



Nous rappelons que les circulaires sont généralement en ligne sur www.circulaires.gouv.fr

10/5 – 348 – ASH 21/05/2010

Les consignes du ministère pour les demandeurs d'asile non identifiables par leurs empreintes digitales – Circ. NOR IMIA1000106 C 02/04/10

Attribution bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux 2010-2011

Circ. 2010-0010, du 07/05 - BOEN n° 19

Prestations familiales : précisions sur l'attestation préfectorale établissant l'entrée en France de l'enfant – Circ. NORIMIM 1000108C 12/05/10

Détenus atteints de troubles mentaux : le fonctionnement des UHSA est précisé

Décret 2010-507, 18/05, JO 19/05/10

10/5 – 385 – ASH 04/06/2010

La liste des contraceptifs oraux pouvant être dispensés en pharmacie malgré l'expiration de l'ordonnance et renouvelés par les infirmiers fixée par l'arrêté du 25 mai, JO 01/06/10

10/5 – 403 – ASH 11/06/2010

Loi n° 10 -608 du 07/06: autorise à ratifier la convention du Conseil de l'Europe c/ protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Des éléments sur la future architecture des services de l'Etat en outre-mer

Circ. 5468/SG du 18 mai www.circulaires.gouv.fr

Plafonds de ressources pour l'attribution d'un logement HLM au 1er janvier 2010

Arrêté du 30 avril 2010, JO 05/06/10

10/5 – 432 – ASH 18/06/2010

Diagnostics du VIH : les modalités d'utilisation des tests rapides sont fixées

Arrêté du 28 mai 2010, JO du 09/06/10

10/5 – 432 – ASH 25/06/2010

La prise en charge du tutorat des jeunes embauchés ou stagiaires est détaillée

Décret 2010-661, 15/06, JO 17/06/10

Les cahiers juridiques des ASH



10/5 – 349 – ASH 14 & 21/05/2010

La loi « orientation-formation »

Simplification et amélioration de l'existant
Nouveaux outils

Les leviers pour favoriser la formation.

10/5 – 375 – ASH 28/05/2010 – p. 41-44

La scolarisation des enfants handicapés

10/5 – 400 – ASH 11/06/2010 – p. 47-52

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue

Mis en place depuis 2006, les Caarud sont concernés par les ARS.

10/5 – 431 – ASH 25/06/2010 – p. 43-52

Droit au logement opposable : mode d'emploi

En vigueur depuis un peu plus de 2 ans :



Retournement de tendance: le chômage augmente de nouveau en avril

10/05 – 368 – ASH 04/06 & Le Monde 01/06/10



On ne peut feindre une surprise que bien malheureusement l'on n'éprouve guère...

Catégorie A : + 0,6 % en 1 mois (+ 7,8% en 1 an).

Catégories A/B/C : + 0,9 % en 1 mois (+ 10,5 % en 1 an) - tenus faire actes de recherche d'emploi

586 500 personnes inscrites mais non tenues de faire des actes de recherche d'emploi.

4 512 700 demandeurs d'emploi inscrits en tout : + 1,2% en 1 mois (et + 13% en 1 an).

Moins 25 ans en catégorie A

+ 1,4 % en 1 mois (mais - 0.4 % en 1 an)

Entrées (A/B/C) : + 1,2% en 1 mois (- 3,9 % sur 1 an)

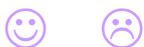
Sorties (A/B/C) :- 2 % en 1 mois (+ 8,3% sur 1 an)

556 600 demandeurs d'emploi cat. A avec des droits ouverts au RSA, soit 21,4% de la catégorie

DARES/Pôle emploi – Indicateurs n° 031 – mai 10

Un taux de chômage stable au 1er trimestre mais un sous-emploi en « forte hausse »

10/05 – 390 – ASH 11/06/10 - p. 12-13



Stabilisé... mais à quel prix ? c'est un peu ça.

Insee : taux au sens du BIT stabilisé « à un niveau élevé ».

1er trim. : 9,5 % de la population active (9,9% avec DOM), soit 2,7 millions de personnes.

En métropole 3,4 millions de personnes ne travaillaient pas mais le souhaitaient.

Chômage des 15/24 ans a reculé mais reste inquiétant à 23% (contre 24,2% au 3e trim. 2009).

Taux d'emploi 15/64 ans a augmenté au 1er trim., mais dû aux « formes particulières d'emploi »

63,8% en emploi, dont 49,3% en CDI et 6,4% en CDD ou intérim (en augmentation).

Le sous-emploi augmente : 6,1% des personnes en emploi au 1er trim. (contre 5,6% au 4e). S'explique « par [la hausse] du temps partiel subi » ; le chômage technique aussi reste élevé.

Informations rapides n°150 03/0610 – www.insee.fr

«Rebond pour l'emploi entre en vigueur... mais concrètement c'est plutôt pour septembre

10/05 – 367 – ASH 04/06 & Le Monde 01/06/10



L'annonce se fait en vers et la réalité se vit en prose?... c'est la paraphrase que nous inspire aujourd'hui cette annonce réelle... mais en différé.

Le décret n°10-575 - 31/05, JO 01/06/10 institue « un plan de mesures » à partir du 01/ 06 : formation, contrat aidé, aide (voir n° 10/3).

Les premiers courriers devaient partir de Pôle emploi à partir du 7 juin (100 000 par mois)... : compte tenu des délais les premiers contrats aidés... ne devraient démarrer qu'en septembre.

2 régions seulement se seraient engagées sur la question des places de formation supplémentaires.

Les Dpts inquiets : aucune visibilité du nb de chômeurs susceptibles de bénéficier du RSA....

Le RSA a un an : il permet « d'alléger la pauvreté, pas d'en sortir »

10/05 – 366 – ASH 04/06/10 - p.5 & 22 + 6-7



La crise tombe mal si l'on ose dire pour le RSA mais au-delà avait-il vocation à être une panacée ? Le RMI avait mis longtemps à « s'installer », il faut sans doute attendre un peu.

Nombre de bénéficiaires en-deçà des prévisions 1,758 foyers l'ont perçu en mars (+ 0,1% en un mois) : stagnation en partie imputable à la crise d'un dispositif prévu pour des personnes en emploi.

35% des bénéficiaires touchent le RSA chapeau (complément du revenu d'activité) et 30% de ceux-là touchent les deux RSA (socle et chapeau) parce que leur revenu d'activité est faible.

Théoriquement il devrait y avoir plus d'allocataires en emploi que sans emploi....

Beaucoup de personnes ne font pas valoir leurs droits (1 million selon M. Hirsch) : des efforts d'information ont été lancés par M. Daubresse qui veut également en simplifier la gestion.

Le RMI avait mis 3 ou 4 ans à monter en charge...

Le RSA a corrigé le pb que posait le RMI quand reprise d'emploi pouvait signifier baisse de revenus.

On ne peut pas déterminer la proportions d'emplois trouvés grâce à la prestation

Nouveau point d'étape fin juin et des éléments sur www.rsa.gouv.fr

Des réactions de l'Unccas et ATD Quart monde

Unccass voit du positif : favorise des dynamiques partenariales

; le contrat unique d'insertion est souple ; apport financier (travailleurs pauvres).

Mais : délais de traitement trop longs, accompagnements social et professionnels trop cloisonnés ; augmentation ressources incertaine

ATD : une « barrière psychologique » empêche à des gens de le demander c'est « pour les pauvres »

A noter: Propositions pour une transition entre le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) et le revenu de solidarité active (RSA) en outre-mer – rapport dispo documentation française

Des éléments sur l'IAE



On s'intéresse à l'IAE c'est bon signe mais sur le terrain... les échos sont plus nuancés, c'est comme d'habitude ? à vous de voir.

10/5 – 405 – ASH 11/06/2010 – p. 28-29

Analyse de l'impact de l'IAE dans les quartiers prioritaires Commande du secrétariat général à la ville.

L'IAE renforce « l'égalité des chances face à l'emploi déjà existant » : effets levier plutôt qu'effet de masse.

Préconise meilleure intégration dans la politique de la ville de manière à renforcer la qualité de son accompagnement et d'aider les collectivités locales à s'emparer de la rénovation urbaine pour l'utiliser (clause d'insertion sociale).

10/5 – 394 – ASH 11/06/2010 – p. 28-29

Réforme du financement de l'IAE : les réseaux demandent un report

Ne se satisfont pas des expérimentations annoncées dans le n° 10/3, sur « l'aide au poste modulable » : désirent une 2e phase et un appui financier transitoire, 53% des SIAE ayant rempli cet outil sont déficitaires.....

FNARS : « Nous devons partir des besoins d'insertion sur un territoire (...) au lieu de partir du temps passé sur une mission »
Prochain Conseil national de l'insertion le 13 juillet.

10/5 – 364 – ASH 28/05/2010

Hors série n° 44 d'Alternatives Économiques

L'Insertion par l'activité économique

Le point sur les politiques, les évolutions, les acteurs.... – 9,50 € en kiosque ou en ligne

Nous signalons dans le numéro 5



10/5 – 381 – ASH 04/06/2010

Vers une extension du CTP aux salariés précaires : fin d'intérim ou de CDD

M. Fillon : expérimentation dès fin juin dans 6 bassins (en priorité pour demandeurs peu qualifiés).

10/5 – 434 – ASH 02/07/2010

Les allocations de chômage sont revalorisées de 1,2% au 1er juillet

Supérieur à la dernière revalorisation du SMIC (+ 0,5% en janvier) , mais inférieur à l'inflation que l'INSEE estime devoir être de 1,6% en 2010.

Le patronat avait demandé 1% .



« Refondation » : les associations tapent du poing sur la table et M. Apparu annonce 110 millions supplémentaires.

10/05 – 359 – ASH 28/05/10 & 04-18/06/10



On peut se reporter au n° 2010 / 3 et une fois de plus admirer la pugnacité des intervenants. Quant au rapport il paraît clair... incohérence...

Le Collectif a-18 adressé à MM. Apparu et Fillon un document détaillant « les conditions de réussite imprescriptibles de la réforme ».

« L'ambition initiale a été perdue de vue »

Financement : La loi de finances 2010 a prévu 990 millions mais consommé 2009 estimé à 1,3 milliard... Demande le maintien du consommé 2009 pour 2010

Mise en œuvre SIAO

Diagnostic partagé et échanges préalables ne sont pas partout assurés. Au lieu de « redéploiements de crédits » les assoc veulent des crédits sécurisés.

Référentiel « prestations coût » : le secteur voudrait que soit mieux pris en compte le qualitatif.

Accompagnement social

La ligne est insuffisante : demande de budget fléché sur 3 ans (associer les Dpts ;action sociale)

Inconditionnalité de l'accueil

Mise en cause dans ce contexte, notamment pour les migrants et réfugiés : les dispositifs sont saturés et on les renvoie vers des structures de droit commun saturées également.

FDTA parle de « concurrence des précaires »

Demande de pilotage interministériel du chantier

Logement d'abord, un simple slogan ?

En 2010 plus de 10 000 ménages expulsés avec concours de la force publique : demande de renforcer prévention et accompagnements

M. Apparu annonce une rallonge de 110 millions

5,6 : Solibail (intermédiation locative).

30,4 : besoins ponctuels (hiver...).

66 millions : parc d'hébergement ; on tend à sa stabilisation (niveau atteint correct) pour aller vers le logement.

8 millions : gestion d'aide sociale d'Etat.

Paupérisation dans le parc social

10/5 – 422 – ASH 18&25/06/2010



Se passe de tout commentaire.

CLCV : augmentations de loyers dans le parc HLM supérieures à 1% (plafond fixé) dans près de 65% des organismes ; moyenne des hausses = 1,33% ; 16% ont

augmenté de plus de 2%

Demande un gel exceptionnel pour 2011 et la revalorisation d'au moins 10% des APL.

Le Pdt de l'USH fait part d'inquiétudes : impayés de loyer en hausse de 13% en 2009 ; aides à la réhabilitation et à la construction en baisse, ... le plafond de 1% impossible à respecter.

Enfin baisse des APL, modification des plafonds : un couple avec 2 SMIC et 2 enfants + un loyer de 650 € n'a droit à rien....

Nous signalons dans le numéro 5



Les propositions et les constats ne manquent pas... en terme de ressources c'est intéressant, mais est-ce efficace ? en attendant si on croise les informations lisibles en creux dans ces études avec les annonces on obtient de la réalité... décourageante il est vrai.

10/5 – 411 – ASH 18/06/2010

Prévention des expulsions : l'ANIL propose d'agir dès 2 mois d'impayés de loyer

Grâce à une instance opérationnelle unique qui ferait une 1ère instruction du dossier et une 1ère orientation : le bailleur la saisirait très tôt et en cas d'échec intervention du juge.

Les assocs ne sont pas d'accord sur tous les points.

10/5 – 411 – ASH 11/06/2010

Mission d'analyse des conditions d'accès au logement des publics prioritaires.

Conseil général environnement sur commande de MM. Borloo & Apparou : analyse processus d'attribution, partage des rôles, offre....

Ex accompagnement social en partie financé par organismes propriétaires (GUP) ; si une autre intervention généralement financée CG (FSL)

Mais structure d'hébergement, financement Etat.

« L'Etat ne peut pas préconiser l'accès au logement des personnes hébergées sans s'associer au financement de cet accès » son départ du FSL n'est pas pertinent.



« Les jeunes consomment l'alcool comme une drogue », entretien avec Marie Choquet

10/05 – 358 – ASH 28/05/10 - p.36-37



Voici un point bienvenu sur ces questions et sur leurs évolutions, pas forcément bien connues.

Mme Choquet, psychologue (Inserm) est spécialiste des addictions chez les jeunes

Certains affirment que la consommation d'alcool augmente chez les jeunes....

En baisse dans la population générale et chez les mineurs mais stable chez les 18-25 ans : tranche d'âge qui consomme le plus de verres par occasion (4 en moyenne... contre 3,3).

La baisse de la consommation familiale entraîne une moindre consommation des mineurs.

Les filles boivent moins que les garçons. Comme dans les autres pays du sud c'est mal perçu (pays scandinaves : consommation quasiment identique).

On parle beaucoup du binge drinking... cette recherche est-elle nouvelle ? « Véritable changement » : on sort du mode alimentaire et on passe à l'alcool comme drogue.

La visibilité s'explique entre autres par l'augmentation du nb des étudiants : toujours eu un mode de vie marqué par des débordements.

Aux USA les études indiquent qu'ils deviennent souvent des consommateurs moyens.. sauf le petit nb qui buvait à cause de pbs personnels.

Peut-on dire que la drogue, en baisse, est remplacée par l'alcool ?

Baisse du cannabis (France en 3e position...) ; mais cocaïne, hallucinogènes, héroïne... plutôt en hausse et augmentation de la prise de psychotropes, ce qui est unique en Europe. Dans ces conditions, on ne peut pas dire que l'alcool remplace la drogue.

Repère-t-on des facteurs biographiques, et des différences selon les milieux sociaux ?

Dans le mode festif on retrouve plutôt des enfants de cadres, apparemment sans pbs.

Et à côté des jeunes en grandes difficultés.

Pour les garçons il y a un aspect compétitif : consommation en groupe.

Les jeunes issus des classes populaires sont plutôt moins consommateurs : entres autres pour des raisons culturelles ou religieuses.

Dispose-t-on d'un dépistage efficace ?

Un test par interrogatoire mis au point par M. Michaud permet de mesurer la consommation et ses raisons : permet de parler, intéressant.

Quelle attitude les adultes peuvent-ils adopter ?

« On ne parle pas assez de l'alcool dans les familles (...) lorsque les parents affirment clairement qu'il ne sont pas d'accord, les jeunes boivent moins »

L'interdiction de vente d'alcool aux mineurs n'est pas efficace.

Pour les apéros géants, faudrait-il mettre en place des dispositifs d'accompagnement par les associations comme pour les rave parties ?

Dans les rave elles vérifient surtout que le produit n'est pas trafiqué. Là que feraient-elles, dire qu'il faut boire moins ?? ce n'est pas très clair.

« Nous sommes face à une crise de croissance de la psychiatrie de secteur ».

10/05 – 334 – ASH 21/05/10 - p.38-39



Enfinement tout le monde n'est pas obligé de savoir ce qu'est la psychiatrie de secteur...

Extraits d'un entretien avec M. Kapsambelis

En quoi l'ASM 13 créée en 1958 a-t-elle préfiguré la psychiatrie de secteur ?

Par la rupture avec le vieux consensus qui traite ces patients-là dans des lieux spécifiques : l'Assoc santé mentale XIIIe arrondissement vise à soigner les gens au plus près de là où ils vivent avec la participation de l'entourage. C'était la première structure à intervenir sur un territoire délimité. Et les soins de proximité sont d'actualité.

Le Souci de l'humain fait état d'une crise de croissance de la psychiatrie de secteur...

Dans notre arrondissement sur 3 500 patients, 1 500 souffrent



de psychoses ; autrefois les autres n'auraient pas consulté (souffrance psychique)... mais les moyens n'ont pas augmenté en proportion, même si il y a d'autres dispositifs: cliniques, psychiatres de ville, psychologues... et le travail en réseau n'est pas « pensé » : il se fait spontanément et en ordre dispersé.

Le Sénat propose de repenser l'organisation territoriale et de créer des groupements locaux....

Il faut réorganiser... en se gardant d'arrière-pensées financières.

Cf. Souci de l'humain : un défi pour la psychiatrie

Dir. Ch. Bonnet - Ed. érès - 488. p - 35 €

Présentation en ligne.

<http://www.editions-eres.com/resultat.php?Id=2460>



La Cour des comptes : il faut en finir avec les mêmes cours pour tous

10/5 - 333 - ASH 21/05 & Le Monde 13/05/2010



Vous en rêviez ?, la Cour des comptes l'a fait : c'est un peu ça. Le constat est connu mais les pistes proposées marquent une vraie rupture... qui en dit long sur le constat d'échec. On aimerait pouvoir écrire que c'est à suivre.

L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves (documentation française)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000222/index.shtml>

Le système produit de l'échec et creuse les inégalités, conclusion de 2 ans d'auditions.

« Dans son organisation, le modèle scolaire français tend à favoriser les élèves sans difficultés particulières ; (...) [pays] où l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves et le plus grand ».

Accroître le financement du traitement de la difficulté (coût actuel mal connu par le ministère) et mettre fin à l'uniformité.

L'élève est le « dernier servi » : rythmes, redoublements coûteux et souvent inefficaces, établissements ghettoïsés ...

« L'égalitarisme de notre système maintient l'inégalité » : préconise de passer de la logique de gestion actuelle d'une offre uniforme à une logique de gestion par la demande scolaire, après évaluation des besoins des élèves.

« Définir un cadre réglementaire conforme à la diversité » des missions des enseignants, laisser déterminer aux équipes la répartition des moyens, systématiser les affectations « sur profil » (responsables et enseignants) dans les établissements les plus difficiles.

« Grand intérêt du terrain, qui supplie que ça bouge, mais aussi fort découragement et épuisement devant les effets d'annonces »

Assorti de comparaisons avec d'autres pays européens.

Politique de la ville : la réussite éducative gagne les quartiers

10/5 - 371 - ASH 04/06/2010 - p. 28-31



A croiser avec vos propres constats bien sûr : intéressant parce que « grand angle ».

Assoc nationale des acteurs réussite éducative (ANARE) : « c'est un dispositif qui a trouvé sa place sur le territoire »

Constat repris par différents acteurs : ACSE, DRJSCS. « Sens (...) transversalités... »

Né en 2005 (loi cohésion sociale) il a pour objectifs « d'accompagner les enfants en fragilité » et « les collégiens en difficulté » (public 2 - 16 ans).

Plus de 500 programmes la plupart du temps en ZUS touchent plus de 360 000 bénéficiaires, dont 25% dans le cadre d'un parcours individualisé.

Arrivé à échéance fin 2009 et prorogé pour 2010. Devrait continuer dans le futur CUCS.

Beaucoup de réticences au début

Pour la politique de la ville, les parcours individualisés étaient une nouveauté.

Les travailleurs sociaux étaient très prudents sur la confidentialité des données : beaucoup de chartes de déontologie ont été produites.

Apparemment la question du contrôle social n'est plus évoquée (ANARE).

2 études ACSE en cours : place des familles et incidence sur les pratiques professionnelles.

Profession Banlieue (avec ACSE) : recherche-action sur les parcours personnalisés.

Les acteurs PRE sont globalement enthousiastes et jugent le dispositif novateur et réactif : il ne se plie pas à une organisation type (créé sur initiatives EN, communes, Dpts, CAF et Etat)

En Essonne un « bus des parents » stationne devant les écoles pour accompagner les familles, ailleurs on achète des lunettes, on prend en charge des enfants pendant les exclusions...

L'imprécision des textes permet de la latitude : soutien scolaire (en baisse) et bien d'autres actions, vers une « réussite » au sens large.

Équipes pluridisciplinaires : enseignants, psys, éducateurs, orthophonistes... rattachés à leurs employeurs, se rencontrent dans le cadre du PRE.

Les parcours individualisés, outil central du dispositif : prendre le temps du « cousu main ».

Permet de réactiver les leviers du croit commun : polyvalence de secteur, CMPP, prévention spécialisée, clubs sportifs... sont sollicités, et quand ce n'est pas possible le PRE mène sa propre action.

Actions collectives prévues également mais n'ont pas la faveur de l'ACSE. Pourtant le terrain est réticent au tout-individuel : négation des causes sociales, « psychologisation » qui revient à peser sur les familles ? le débat existe.

L'ANARE préfère parler « d'accompagnement » dans les 20% de cas où le collectif ne marche pas.

Coordinatrice Rhône : « travailler sur l'individuel pour accéder au collectif »

Reste posée la question de la stigmatisation quand on parle de « repérer » les enfants éligibles. Critères stricts ou espaces de concertation, les modalités varient d'un PRE à un autre.

ACSE : « repérage des difficultés, pas des enfants » ; dans 70% des cas, se fait par le biais EN

On fait attention aux mots employés et on recherche l'adhésion des parents.

Effets réels ? L'épanouissement c'est difficile à mesurer : l'ACSE note une efficacité en termes d'intégration scolaire, d'aisance en classe, de remotivation, d'autonomie dans le travail...

Crainte de voir le PRE se substituer aux politiques publiques,

Rased... ? « Doit rester un coup de pouce » (Profession Banlieue) à l'ACSE on rappelle qu'il s'adresse aux quartiers politique ville, « nous veillons à ne pas empiéter sur les autres dispositifs (...) complémentarité et renfort des ressources éducatives d'un territoire ».

Le CNLE réitère son opposition à la suppression des allocations familiales

10/5 – 391 – ASH 11/06/2010



Voilà une pierre de plus à ce dossier.... Qui reste à suivre.

Examen de la proposition Ciotti le 16 juin.

Sur ce dossier voir n° 10/4

Le Conseil rappelle le « large consensus » autour de l'inefficacité de cette mesure.

Et comme l'UNAF rappelle que des dispositions existent : il faudrait les appliquer, les évaluer et comprendre pourquoi ils ne sont pas appliqués le cas échéant (contrat de responsabilité parentale par ex.) ; ensuite on verra s'il convient « d'innover »

Le médiateur de la République (21/04) : préfère la notion de « contrat » à celle de sanction.

Les recteurs invités à supprimer des postes en RASED

10/5 – 376 – ASH 04-11/06 & Le Monde 31/05/10



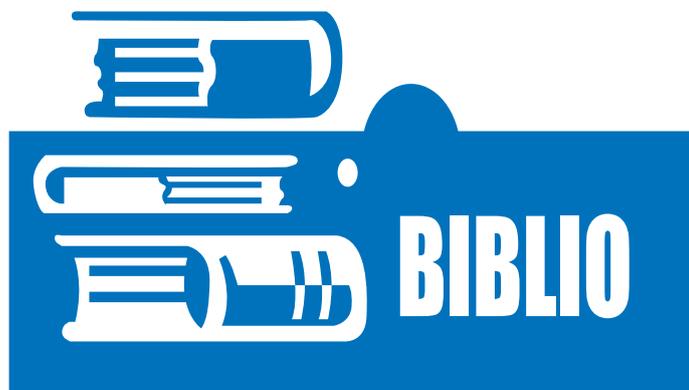
Voir ci-dessus les inquiétudes au sujet du PRE : il ne faut pas qu'il remplace les politiques publiques.... À suivre une fois de plus.

Un document interne à l'EN demande aux recteurs d'évaluer les postes pouvant être supprimés à la rentrée et suggère entre autres de « sédentariser les enseignants hors la classe », autrement dit de supprimer les RASED....

Vice-président de la Fnaren : « coup de massue »

« Incompréhensible », alors que le ministère avait promis en avril de stabiliser le nb de postes et constitué 2 groupes de travail pour dresser un état des lieux... qui se sont réunis une fois... les autres rencontres ayant été reportées sine die....

11 organisations ont écrit à M. Chatel : lui demandent de rouvrir les discussions et de revenir sur ce document interne.



Un livre sur la place des filles en prévention spécialisée ? où sont-elles, comment travailler

avec elles... et qui travaille avec elles ? il vous le faut, c'est sûr.... (ASH du 28 mai)

Et puis les quartiers à l'honneur si l'on ose dire dans la biblio du 11 juin : Reconnaissez-vous vos « quartiers » à vous de le dire mais on ne peut ignorer ces titres... qui interrogent aussi le regard que portent les travailleurs sociaux sur les habitants des ZUS.

ASH du 21 mai – 10 346

Penser les questions sociales et culturelles contemporaines : quels enjeux pour l'intervention sociale ?

Ouvrage collectif où chacun s'emploie à dépasser les constats ressassés.

M. Donzelot apporte « un peu de complication » à la question du délitement de l'Etat providence : vérité partielle ; MM. Mucchielli et Robert sur la délinquance juvénile ; M. Marlière remet en perspective la diabolisation « des héritiers des quartiers populaires »

Les travailleurs sociaux seront-ils des agents de « reconflitualisation du secteur » (formule de M. Boucher) ou des pacificateurs ?

Dir. M. Boucher – Ed. L'Harmattan – 318 p. - 30 €

ASH du 28 mai – 10 362

Quelle place pour les filles en Prévention Spécialisée ? Étude auprès de deux équipes de prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis.



Pourquoi le nb de jeunes filles accompagnées est-il si faible ? pas plus d'un tiers de l'ensemble des accompagnements des 9 assos concernées par l'enquête entre 2001 et 2006.

Moindre visibilité, comportements moins dérangeants.... « la rue ne permet pas de diagnostiquer les difficultés individuelles s'exprimant sur un mode silencieux »

Il faut développer d'autres stratégies d'approche... Mais encore faut-il le vouloir, et cette volonté n'est pas partagée également par les membres masculins et féminins des équipes : « ce sont les éducatrices qui initient, portent et développent principalement les actions avec les filles ».

Les travailleurs sociaux ne sont pas épargnés par la perpétuation des stéréotypes de genre.

Josette Magne – Ed. L'Harmattan – 27,50 €

ASH du 4 juin 2010 – 10 380

Le n° 53 de la revue Agora /Débats/ Jeunesse

Jeunes, « riches » et « pauvres ».

Processus de socialisation

Dossier comparatif : jeunes « favorisés » et jeunes de milieux populaires conservent des traits d'appartenance sociale même avec de bons résultats scolaires – L'Harmattan, 14 €

Penser l'aide. De l'intention à l'acte

Les professionnels de l'aide institutionnalisée sont amenés à exécuter des politiques sociales axées de plus en plus sur le contrôle. Comment trouver l'espace nécessaire pour produire de l'aide ? Les recherches exposées ici concluent à la dimension subversive de l'aide et permettent de construire une identité professionnelle des travailleurs sociaux.

Mme Beley-Coursin – Ed. L'Harmattan – 16 €

ASH du 11 juin 2010 – 10 388



Regards croisés, à lire attentivement et nous parlons à nouveau de Luc Bronner car ces deux livres semblent se contredire aussi sur



Les pauvres préfèrent la banlieue

Entretien avec M. Liebig, ES, CSE en Prévention Spécialisée dans le 93. (p. 42-43)

Les habitants des quartiers sensibles, notamment les jeunes, seraient perçus comme autrefois les peuples colonisés...

Le regard que l'on porte sur eux, et que portent aussi les travailleurs sociaux, est « très souvent pollué par une analyse ethnologique à la petite semaine » ; on ethnicise leur comportement.

Les médias n'échappent pas à cette règle...

On attend qu'il ritualisent les événements « comme le ferait le bon sauvage à la saison des pluies » émeutes de 2005... et on crée de la tension.

On les réduit à quelques stéréotypes ? Quelques jeunes que l'on repère dès l'école et qu'il suffirait de chasser pour que tout aille mieux. Mais bien sûr cela ne fonctionne pas ainsi ; et « on ne leur offre que très peu de choix »

La violence ne correspond-elle pas à une réalité ?

« Les chiffres montrent une misère grandissante » et bien sûr il y a de la délinquance.

« Mais ce qui m'intéresse, c'est le regard que l'on porte sur cette violence », on l'interprète.

Tout le monde est persuadé de la réalité de ce schéma, « c'est bien pire »

Certains affirment que les ados ont pris le pouvoir dans les quartiers.

« Éducateur depuis plus de 30 ans, ça je ne l'ai jamais vu. »

On se sent agressé dès qu'on voit ces jeunes et parfois ils « surjouent ce rôle ».

Le « deal » est-ce aussi une construction ?

Non il existe et c'est une « économie de survie ».

Vous êtes très critiques sur la vision des femmes en banlieue...

« Ce sont elles qui s'en sortent le mieux (...) les voir comme des victimes est une énorme erreur.

« Le grand frère qui interdit à sa sœur de sortir (...) joue surtout un jeu social » il ne veut pas mettre en danger sa propre image. Et à l'extérieur ils n'obéissent plus à ces règles.

Ces quartiers ont-ils un avenir ?

« J'en viens à me demander si les politiques (...) n'ont pas décidé d'abandonner ces quartiers (...) autant les sacrifier en les désignant comme l'ennemi intérieur »

L'école n'est plus un marqueur de réussite sociale, les jeunes le savent, de plus en plus d'abandons scolaires volontaires : cette désespérance est désespérante pour nous.

Quel peut être le rôle d'un éduc de prévention ?

Éviter la « guerre sociale » ; le quartier n'est-il pas le seul lieu où exister pour ces jeunes ? mais penser ainsi c'est « enterrer l'existence d'une société coupée en deux »

E. Liebig – Ed. Michalon – 192 p. – 16 €

La loi du ghetto. Enquête dans les banlieues françaises

L'auteur est journaliste au Monde : « la situation dans les quartiers n'a jamais cessé de se dégrader depuis 20 ans »

Travail d'enquête : interviews... pour donner à voir une réalité toujours complexe.

« Business » de survie, frontières invisibles, prise de pouvoir des quartiers par les jeunes et résignations des adultes... souffrance sociale.

« Inefficacité de la réponse policière et judiciaire (...) grande faiblesse de la politique de la ville » : il faut parier sur les habitants eux-mêmes.

Luc Bronner – Ed. Calmann-Lévy – 17 €

ASH du 18 juin 2010 – 10 / 5 - 426

Dictionnaire Pratique du Travail Social

Stéphane Rullac, Laurent Ott, ouvr collectif

Ed. Dunod – 361 p. – 22 €



Susceptible d'être très intéressant.

Entretien avec M. Rullac (p. 21) En quoi est-il différent du Nouveau dictionnaire critique d'action sociale (réactualisé en 2006)?

Ce n'est pas une analyse critique "sur" le travail social mais un dictionnaire "en" travail social.

Nous avons voulu "stabiliser les concepts" qui ne sont jamais analysés : des termes pratiques comme véhicule de service aux catégories comme SDF.

Nous voulons valoriser les savoirs produits par le travail social.

Vous critiquez l'autonomie et la confiance...

Ce sont des faux amis : "Plutôt que de se référer à une autonomie illusoire", pourquoi n'assumerait-on pas de viser une "dépendance la plus heureuse possible"? ; "Parfois des relations tendues peuvent être davantage porteuses que des relations basées sur une confiance invoquée pour taire les différences."

Ce travail devra être réactualisé régulièrement.

Dépasser la violence des adolescents difficiles. Le pari de l'éducation

Un "savoir y faire" et la foi dans l'éducabilité des jeunes sont les outils dont disposent les ES.

L'auteur, maître de conférences en sciences de l'éducation, a travaillé en institution : décrit comment les éducateurs vivent et analysent la violence (peu de jeunes, formes variées).

"Les conduites violentes malmènent toujours les éducateurs" : tous n'ont pas l'outillage théorique ancré dans l'expérience suffisant pour rester dans l'éducation au cœur du passage à l'acte.

Yves Jeanne – Ed. Érès – 23 €



ASH du 28 mai 2010 – 10 365

L'Uniopss propose des diaporamas sur l'emploi associatif dans le sanitaire et social

www.uniopss.asso.fr

Un guide pratique des gens du voyage

Au format DVD édité par l'Association nationale des gens du voyage catholiques

Fiches d'information sur la vie professionnelle, le stationnement, les droits sociaux, la législation en vigueur... www.angvc.fr (3 €)

Lutte contre les violences conjugales

Mme Morano annonce le versement de 150 000 € complémentaires à l'assoc qui gère le 39-19 : reçoit notamment davantage d'appels suite aux campagnes de sensibilisation.

Aides au voyage pour les ultramarins : présentation du futur dispositif

Application loi mai 2009 : bénéfice soumis à des conditions de résidence, de ressources et de non-cumul sur une année. <http://www.outre-mer.gouv.fr/>

ASH du 4 juin 2010 – 10 378

Un guide sur la domiciliation

Par l'Unccas : téléchargeable sur www.unccas.org

CMU rapport d'activité 2009 : Stabilisation provisoire du nb de bénéficiaires de la CMU-C

4,2 millions au 31/12/2009 mais en 2010 ce chiffre devrait augmenter de nouveau à cause de la crise.

Les moins de 20 ans représentent 44,1% du total.

Pas de dérive dans les dépenses (+ 2,6% en 1 an).

ACS : taux d'utilisation des attestations très élevé

L'Agence nationale pour l'habitat : chiffres 2009

24% des subventions dédiées à la lutte contre l'habitat indigne ; 199,7 millions pour aider les propriétaires occupants modestes.

160 000 logements concernés en tout.

Les associations s'opposent à une mesure d'investigation plus courte (cf. n° 10/3)

IOE généralement menée en 6 mois : serait ramenée à 5 (3 mois pour socle commun et le reste pour le modulable sur demande du juge) ; les assoc voudraient que la totalité soit décidée en une fois.

A noter attente de nouveaux arrêtés tarification...

CNAOP : Les demandes d'accès aux origines personnelles émanant de personnes mineures : l'âge de discernement

Cette recherche « peut s'avérer profondément déstabilisante » ; « plus l'enfant est jeune plus il semble difficile pour la mère de naissance d'imaginer pouvoir le rencontrer » or un refus est définitif dans l'état actuel de la législation...

Continuons de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants

C'est le communiqué 417 du Conseil de l'Europe

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Regrette l'absence de réforme des commissions départementales d'aide sociale « une justiciabilité digne de ce nom n'est pas assurée en matière d'aide sociale ». Contentieux CMU en baisse ; contentieux RMI en forte hausse (+ 26%)...

ASH du 11 juin 2010 – 10/5- 402

Rapport annuel de la CNCDH sur la lutte contre le racisme: racisme en hausse en 2009

Cette hausse des violences et menaces concerne principalement les Maghrébins et l'antisémitisme.

L'augmentation du nb et du degré des condamnations ne semble pas faire reculer des phénomènes que les victimes hésitent encore à dénoncer.

Préconisations de l'IGAS pour accroître sensiblement le nombre d'adoptions nationales

L'art. 350 du code civil fondé sur le « désintérêt manifeste » des parents et rendant les enfants adoptables est peu utilisé : sujet à interprétation.

Suggère la notion de « délaissement parental », de reconsidérer les adoptions tardives et de promouvoir l'adoption simple.

Le décret réformant les accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans est paru et les acteurs de terrain encore plus

décus que prévu

Décret n° 2010-613 du 7 juin, J.O 08/06/10

A noter : l'art. 24 permettant des expérimentations a été supprimé purement et simplement, ce qui inquiète l'Unipss (ASH 18/06/10, p. 25).

ASH du 18 juin 2010 – 10 414

La CNAF va expérimenter des projets d'activités avec les pour les adolescents (p. 16-17)

Pour la « tranche collège » : favoriser l'autonomie et contribuer à l'épanouissement ; les projets doivent associer les jeunes dès l'élaboration et s'appuyer sur un adulte référent.

35 millions sur 2010-12 (expérimental).

Crèches « espoir banlieue »

Mme Morano : 73 millions pour 230 projets innovants et 2 590 places créées d'ici à 2012.

A l'origine prévision de 1 500 places & 30 millions

Résoudre les refus de soins

Rapport de la Conférence nationale de santé

Donner une valeur probante au testing, aménager la charge de la preuve et autoriser le plaider pour autrui ; en psychiatrie de ville l'accès est réduit de presque 50% pour un bénéficiaire de la CMU-C...

ASH du 25 juin 2010 – 10 / 5 - 427

Prostitution, prévention, accompagnement.

Comment agir ?

Guide pratique en ligne par le Nid : un état des lieux du phénomène parmi les jeunes, avec conséquences et moyens à mettre en œuvre.

Neuf européens meurent chaque jour de violences conjugales : programme Daphné 3

2006 : 3413 décès dénombrés, dont 2419 femmes.

Les pays baltes sont en tête, suivis de la Hongrie, la République tchèque et la Belgique ; la France dénombrait 460 décès de ce type en 2006.

Les chercheurs demandent la création d'Observatoires « de la mortalité liée aux violences de genre » dans chaque pays.

Travail et Sida

L'organisation internationale du travail a adopté une 1ère norme internationale visant à améliorer les conditions de travail et interdire les discriminations à l'embauche.

Non contraignante mais oblige les 178 Etats membres d'OIT à en débattre et à proposer de mesures concrètes.

Un collectif s'oppose au projet de réforme de la psychiatrie (voir n° 10 / 4)

Appelle les parlementaires à le rejeter et indique qu'il organisera un débat public « toute mesure de contrainte, tout soin sans consentement relèvent de l'autorisation préalable d'un juge judiciaire »

(Noter que les psychiatres et la FNAPsy réclament une loi spécifique sur la santé mentale -18/06)



La Prévention Spécialisée : construire l'avenir avec tous les jeunes



Programme de la journée "Anniversaire" (20 octobre 2010)

		Durée
8 h 30	Accueil des participants Animation Jacques Berrin – Vice-président de l'addap13.	
9 h 30	Ouverture de la Journée – Jean Suzzoni - Président de l'addap13, Jean Noël Guérini - Président du Conseil Général 13, Jean Claude Gaudin - Maire de Marseille, Michel Vauzelle – Président de la Région PACA, Le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances,	5' 15' 10' 10' 10'
10 h 20	Vidéo : " Jeunesses : mémoires d'avenir " les pionniers de la Prévention Spécialisée René Dubois – Président de la Fédération des Clubs de loisirs et de Prévention de 1963 à 1967, Président de la F.C.E.P. de 1967 à 1969.	10'
10 h 30	La Prévention Spécialisée, un maillon de la Protection de l'Enfance Danielle Perrot – Directrice Enfance Famille – Conseil Général 13.	15'
10 h 45	L'apport des Bouches-du-Rhône dans la construction de la Prévention Spécialisée Françoise Tétard - Historienne, Ingénieur au CNRS, spécialiste de l'éducation spécialisée et de l'éducation populaire.	45'
11 h 30	Table ronde : " Jeunesses : pratiques d'avenir " pour une société en mouvement Animation Didier Pillet – PDG du groupe « La Provence » Evelyne Baldassari, René Dubois, Louis Dubouchet, Bernard Heckel, Gérard Leca, Françoise Tétard, débat avec la salle	60'
12 h 30	Pause repas	1 h 30
14 h	Ateliers N° 1 : Éducatifs et arts dans la rue. N° 2 : Au cœur des quartiers : la capacité créative des jeunes. N° 3 : Mais où sont les filles ?, la « prév » avec elles . N° 4 : Nouveaux besoins, nouvelles pratiques : des projets pour l'avenir. N° 5 : Prévention spécialisée : agir face aux exclusions.	1 h 45
15 h 45	Pause	15'
16 h	Animation Philippe Duhayon - Conseiller Technique addap13 , " Jeunesses : un choix d'avenir " pour une société solidaire Pierre Jean Andrieu, Professeur associé à l'Université Paris VII, ancien Président du Conseil Technique de Prévention Spécialisée, Administrateur Arc 75,	20'
16 h 20	Le sens de l'engagement dans l'éducation de rue Joël Roman, Agrégé de Philosophie, Directeur de la collection Pluriel (Hachette littérature), membre du comité de rédaction de la revue Esprit.	30'
16 h 50	La prévention spécialisée : un appui à l'action publique Michel Amiel, Vice-président du Conseil Général 13.	10'
17 h	Clôture – Jean Suzzoni, Président de l' addap13 . Apéritif festif...	5' 2 h